

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
B.P. 179 KIGALI

MEMORANDUM DE LA COOPERATION ENTRE
LA FRANCE ET LE RWANDA

KIGALI, AOUT 1992

AVANT-PROPOS

Le Gouvernement de la République Rwandaise se félicite des excellentes relations d'amitié et de coopération existant entre la France et la République Rwandaise et remercie vivement le Gouvernement Français de son appréciable contribution à l'effort de développement économique et social du Rwanda, par la réalisation d'importants projets dans divers secteurs s'inscrivant dans les priorités nationales, notamment le développement rural et agricole, l'enseignement-formation, jeunesse et sport, le développement et la gestion des équipements et infrastructures de base (transports, télécommunications, postes, aménagement du territoire, énergie, hydraulique rurale et urbaine), la santé et le développement du secteur privé et de l'artisanat.

Le Gouvernement et le peuple rwandais rendent un grand hommage à l'appui que la France n'a cessé et ne cesse de consentir pour soutenir le Rwanda dans les moments difficiles que le pays vit depuis la dernière session de la Commission Mixte tenue à Paris en avril 1989. En effet, en dépit des événements qui se sont succédés au Rwanda au cours de ces trois dernières années et qui ont eu des impacts forts significatifs sur l'environnement politique, économique, social, de sécurité et alimentaire du pays, les interventions de la France au Rwanda ont continué de connaître une expansion considérable et le Peuple et le Gouvernement Français ont constamment fait preuve de solidarité à l'égard du peuple rwandais confronté à des défis de plusieurs ordres.

Le Gouvernement et le Peuple rwandais saisissent ainsi cette occasion pour renouveler au Gouvernement Français leur appréciation de la qualité et de l'importance de l'aide que la France accorde au Rwanda pour d'une part, soutenir son effort de développement, les réformes visant le redressement et la relance de son économie, l'atténuation du déficit budgétaire et en corollaire l'assainissement des finances publiques, et d'autre part, appuyer les efforts du Gouvernement Rwandais dans la recherche d'une solution durable à la guerre qui endeuille le Rwanda depuis deux ans ainsi que les réformes politiques visant la consolidation d'une société démocratique au Rwanda.

Le Rwanda apprécie les mesures d'allégement de la dette prises à son égard par la France en application de la déclaration du Président MITTERRAND au Sommet de La Baule et salue les diverses interventions humanitaires de la France en faveur des populations rwandaises en détresse, victimes d'une part de la guerre et de ses répercussions et d'autre part de la baisse de la production vivrière dans plusieurs régions du pays.

Confiant en la détermination des deux parties à poursuivre et à renforcer encore plus cette coopération, le Gouvernement Rwandais soumet au Gouvernement Français le présent mémorandum en vue de la réunion de la Commission Mixte de Coopération franco-rwandaise qui arrêtera la programmation pour les deux prochaines années et fixera les priorités de la coopération franco-rwandaise à moyen terme.

Ce mémorandum porte sur quatre chapitres:

- I. Les grandes orientations de la coopération franco-rwandaise.
- II. Revue des projets en cours d'exécution et des actions nouvelles soumises au financement français.
- III. Coopération Décentralisée.
- IV. Organisation d'une réunion portant sur la promotion des échanges commerciaux et du partenariat entre le secteur privé français et rwandais.

Il décrit, au chapitre premier, les orientations stratégiques sectorielles et sous-sectorielles en relation avec les secteurs de concentration de l'aide française au Rwanda et introduit au chapitre II les nouvelles actions présentées à la France pour financement. Les projets présentés s'inscrivent dans le cadre macro-économique convenu entre le Gouvernement Rwandais et ses partenaires de développement et rentrent dans le contexte du Programme d'Investissements Publics pour la période 1992-1994 qui vient d'être discuté lors de la Table Ronde des partenaires au développement socio-économique du Rwanda tenue à Genève du 02 au 03 juillet 1992. Ils intègrent les préoccupations contenues dans le Programme National d'Actions Sociales et la Politique d'Actions Nationales Environnementales.

Pour la programmation 1993/1994, les propositions d'actions de coopération faites par la partie rwandaise portent sur 6 secteurs de grande concentration:

- Finances et Economie.
- Développement agricole et rural.
- Secteur privé, Industrie et Artisanat.
- Santé.
- Enseignement-Formation, Recherche Scientifique et Technologique, Jeunesse-Sport;
- Développement et gestion des équipements et infrastructures de base (Hydraulique rurale et urbaine, aménagement du territoire, électrification rurale, communications, transport et énergie).

Mis à part ces secteurs, l'appui de la France est également sollicité pour faire face aux défis liés à l'environnement politique et social prévalant actuellement au Rwanda en ce qui porte principalement sur les efforts de retour à la paix, le processus de démocratisation visant la consolidation d'une société démocratique et d'un Etat de droit, l'accueil et la réinstallation des réfugiés ainsi que l'opération de retour dans leurs foyers des personnes déplacées par la guerre lorsque les conditions nécessaires auront été réunies.

I. POLITIQUES SECTORIELLES ET GRANDES ORIENTATIONS POUR LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE.

I.1. SECTEUR DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE.

a. Diagnostic et objectifs.

Au cours des années 70, le Rwanda a enregistré des taux élevés de croissance économique (5% en moyenne), accompagnés d'une stabilité financière générale et de faibles taux d'inflation.

Au début des années 80, l'économie a commencé à montrer des signes d'essoufflement, résultant d'une évolution défavorable des termes de l'échange et d'un niveau élevé de dépenses publiques malgré un tassement des recettes budgétaires. Parallèlement, la demande d'importations s'est sensiblement accrue tant pour les biens de consommation que pour les biens d'équipements. Il en est résulté une détérioration du compte courant extérieur. En conséquence, le Gouvernement a dû adopter, en 1982-1983, une politique budgétaire et monétaire restrictive. En septembre 1983, le franc rwandais a été détaché du dollar des USA pour être lié au DTS, entraînant ainsi une dévaluation de 5,2% du franc rwandais vis-à-vis du dollar. Vers le milieu des années 80, la situation des finances publiques et de la balance des paiements s'est améliorée. L'année 1986 fut exceptionnellement bonne à cause de la flambée des prix mondiaux du café.

Depuis 1987, le Rwanda vit face à des chutes prononcées des prix internationaux du café et à des conditions climatiques défavorables. Le PIB, en termes réels, a stagné en 1987 et 1988 et a décliné fortement en 1989, pour se situer à un niveau inférieur à celui de 1984. Le déficit du compte courant extérieur (y compris les dons) s'est accru progressivement pour atteindre l'équivalent de 8,2% du PIB en 1987. Si l'on exclut les dons, ce déficit est resté élevé (10,7% du PIB en 1989), en dépit d'un contrôle des importations. Le déficit budgétaire consolidé de l'Etat (dons exclus), qui avait atteint un niveau record de 10,4% du PIB en 1987 a été réduit à 7,3% en 1989. Le financement de ce déficit a nécessité un recours considérable au crédit intérieur bancaire, entraînant une augmentation de la dette intérieure de l'Etat.

En 1990, la situation économique et financière du pays s'est davantage dégradée, les prix mondiaux du café ayant atteint le niveau le plus bas des années 80. De surcroît, la guerre imposée au pays au début du mois d'octobre 1990 a conduit à une destruction partielle du potentiel économique et à la perturbation des activités économiques.

Etant donné les déséquilibres financiers tant intérieurs qu'extérieurs et les perspectives peu favorables à moyen terme, le Gouvernement Rwandais a décidé d'entreprendre une réorientation de sa politique économique afin de réduire les distorsions dans l'économie, de rétablir les bases d'une croissance économique soutenue et équitable et de faire participer davantage le secteur privé à l'activité économique.

Ainsi, à la fin du mois de septembre 1990, le Gouvernement est parvenu à un accord avec le FMI et la Banque Mondiale et le programme a effectivement démarré en novembre 1990. Ce programme a été révisé en février 1991 pour couvrir le triennat 1991-1993 et en juin 1992 pour la période 1992-1994.

Sur le plan de la croissance générale de l'économie, l'objectif du PAS est de rétablir une croissance réelle positive du PIB par tête d'habitant à l'horizon 1993 (environ 4% de croissance réelle du PIB global). Dans ce cadre, le programme s'est fixé l'objectif d'inverser la chute du PIB en volume, de façon à parvenir à un taux de croissance d'environ 4% par an à compter de 1992. Le taux de croissance attendue de l'agriculture et des services est d'environ 4% par an à partir de 1992, tandis que celui du secteur manufacturier se situerait à 4,5% par an.

Il y a lieu de rappeler que la première année du PAS (1971) a été une année de guerre qui a créé un environnement socio-politique défavorable au développement et à la croissance économique. Le Gouvernement a été dépourvu des moyens d'une politique de revenus susceptibles de stimuler la demande intérieure au moment où le pouvoir d'achat de la population était fortement ébranlé par les mesures d'ajustement financier.

Le déficit budgétaire explosif depuis 1990 dû au quadruplement des dépenses de sécurité pour faire face à la guerre a accéléré le processus d'accumulation d'arriérés de paiements envers les opérateurs économiques. Ces arriérés qui atteindraient actuellement 17,8 milliards de FRW ont lourdement pesé sur la trésorerie des entreprises dans un contexte où le financement bancaire est devenu très onéreux.

Par ailleurs, malgré une amélioration de la production vivrière (2,3%) par rapport à l'année 1990, la production agricole a globalement stagné suite à la chute dramatique de 33% de la production du café. Aussi, la croissance démographique très élevée sape tous les efforts d'augmentation de la production. Les ressources humaines, qui sont un atout majeur, sont entravées, pour leur développement, par des contraintes financières. Il en résulte une détérioration des conditions de vie de la population, surtout rurale, au point que la situation alimentaire est aujourd'hui inquiétante. Dans le même contexte, la pauvreté du pays et de la population font que les taux de scolarisation soient parmi les plus faibles du monde, ce qui conduit à la mise à disposition du marché de l'emploi une main d'oeuvre nombreuse mais sans qualification.

Il est évident que si de telles tendances devaient se poursuivre, on serait très loin de la trajectoire devant conduire aux objectifs de croissance réelle de 4% retenue à l'horizon 1993 par le programme.

Les perspectives de croissance en 1992 dépendent de plusieurs facteurs que sont la guerre, la situation climatique

et le comportement général du secteur agricole, les marchés mondiaux, la poursuite déterminée des réformes nationales et d'une gestion économique saine, et enfin la réponse de la communauté internationale à ses engagements souscrits dans le cadre du soutien au Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

Dans l'immédiat, le pays a besoin de poursuivre les mesures macro-économiques déjà engagées et qui permettront d'adapter plus aisément son programme de dépenses aux fluctuations des recettes. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement doit renforcer la gestion financière, la préparation et la surveillance du budget.

A cet égard, un certain nombre de mesures viennent d'être prises et sont liées à l'adoption du budget 1992. Il s'agit de:

1. Poursuite de la politique de l'assainissement des finances publiques..
2. Renforcement de la libéralisation économique dans le domaine du change et du crédit.
3. Accélération de la réforme des entreprises publiques.
4. Mise en oeuvre d'une stratégie effective de promotion des exportations.
5. Renforcement de la politique d'appui au secteur privé.
6. Mise en place des programmes d'ajustements sectoriels.

b. Orientations de la coopération franco-rwandaise.

Comme il ressort de cet exposé, les efforts demandés à l'administration rwandaise pour piloter une opération d'une telle complexité et d'une telle ampleur qu'est le PAS sont énormes. Le Gouvernement Rwandais est déterminé à réussir les réformes envisagées et a, pour ce faire, mis en place des structures de pilotage du PAS dont le Comité Ministériel et le Comité Technique de suivi du PAS. Le Gouvernement Rwandais souhaiterait que la France poursuive l'appui qu'elle a déjà amorcé dans le cadre de l'exécution de ce programme notamment en ce qui a trait à:

- un appui budgétaire pour aider à résorber les arriérés de l'Etat envers les opérateurs économiques.
- un renforcement de l'action du Comité Technique de Suivi du PAS (accroître ses capacités d'analyse et de prévisions économiques) par la disposition d'une assistance technique (expert de haut niveau) auprès du Secrétariat du Comité Technique de Suivi du PAS (Direction de la Politique Economique du Ministère du Plan).
- une assistance technique auprès de la Direction de la Statistique du Ministère du Plan pour appuyer la mise en place d'un Plan Comptable National ainsi que sa vulgarisation.
- une assistance technique auprès de la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique (Ministère des Finances) destiné à appuyer l'organisation du Trésor.

I.2. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.

L'objectif global étant de faire face à la croissance démographique galopante que connaît le pays et d'assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population, il convient d'augmenter dans chaque région les revenus du paysan de manière à ce que les ménages puissent acheter ce qu'ils n'ont pas pu produire ou n'auraient pas intérêt à produire.

En vue d'atteindre cet objectif, l'on doit éliminer des contraintes physiques, techniques et organisationnelles et prendre des mesures devant permettre d'asseoir une base solide aux actions de développement menées en milieu rural. Il s'agit des mesures et orientations suivantes:

a) La restructuration des modes d'intervention du MINAGRI.

La philosophie des interventions de l'administration dans le monde rural repose non plus sur l'encadrement autoritaire et parfois coercitif selon les thèmes imposés, mais sur la persuasion, par exemple par les incitations et par la preuve. La recherche-développement, l'expérimentation localisée, la démonstration dans les champs du paysan, la mise à disposition des intrants, sont autant d'axes de cette nouvelle approche. Par ailleurs, des postes de coordination au niveau des Préfectures et des unités opérationnelles au niveau des sous-ensembles préfectoraux ont été créés.

b) La régionalisation et spécialisation des cultures.

Cette politique appelle une spécialisation de la production des différentes zones agro-climatiques dans les spéculations pour lesquelles chacune est la plus adaptée et la promotion d'un système d'échange interrégional efficace reposant sur une demande locale devenue solvable grâce à l'augmentation de la production, un réseau de transport efficace et une information améliorée des producteurs et des consommateurs.

c) La restructuration des projets agricoles.

La conception des projets évolue dans leurs objectifs et dans leur philosophie d'intervention. Les projets de développement rural s'éclipsent au profit des projets de promotion de la production dans les zones agro-climatiques, appuyant les cadres du MINAGRI en poste sur le terrain en leur assurant les moyens logistiques nécessaires à l'exécution des programmes de développement agricole. Les autres programmes de développement, habituellement inclus dans les projets agricoles seront directement gérés par les départements techniques compétents.

d) L'organisation des groupements socio-professionnels.

La constitution de groupements de producteurs facilitera la prise en charge par ceux-ci des services nécessaires à la production.

e) Une meilleure gestion du foncier.

- Elaboration et mise en oeuvre d'une législation foncière définissant les modalités des transactions foncières, les taxes sur le foncier, la valorisation du capital foncier, etc.

- Elaboration d'un plan d'aménagement du territoire notamment en ce qui concerne la vocation des sols (différentes utilisations: agricoles, pastorales, forestières, résidentielles, réserves naturelles), ainsi que le cadastre rural, et

- Inventaire et élaboration d'un plan directeur d'aménagement des marais, afin de connaître la nature des sols, déterminer les diverses utilisations et connaître les superficies réellement disponibles.

f) L'aménagement de nouvelles terres cultivables.

Le Gouvernement interviendra dans le cadre des aménagements hydro-agricoles et de mise en valeur des marais pour permettre aux agriculteurs leur utilisation rationnelle et rentable d'un côté, de l'autre côté pour éviter l'exploitation anarchique et la dégradation du milieu fragile, caractéristique des terres des marais.

g) Le développement des productions forestières.

Afin d'accroître la production forestière, le Gouvernement se propose:

- d'introduire un système de conservation et de gestion soutenue du patrimoine forestier;

- d'augmenter la production ligneuse (reboisement et agroforesterie) et rendre les produits accessibles aux utilisateurs, et

- de mettre en valeur les produits forestiers et promouvoir leur utilisation.

h) La production animale.

Les orientations principales seront: intensification, rentabilité et prise en charge des activités d'élevage par les éleveurs eux-mêmes. Tous les domaines seront touchés: alimentation, santé, amélioration génétique (auto-organisation des éleveurs), transformation et commercialisation.

i) Orientations de la coopération franco-rwandaise.

Eu égard à l'importante contribution de la France dans ce secteur, la partie rwandaise souhaite que son partenaire puisse contribuer à la mise en oeuvre de réformes à entreprendre dans le cadre de l'Ajustement Sectoriel de ce secteur notamment l'appui aux services techniques pilotant ces réformes.

Aussi, en considérant l'objectif ultime d'assurer la sécurité alimentaire à toute la population rwandaise, l'appui du Gouvernement Français est sollicité pour la poursuite des projets de développement rural et agricole en cours ainsi que le financement de nouvelles actions axées notamment vers la récupération et l'exploitation des terres qui ne sont pas suffisamment exploitées actuellement. Deux projets sont proposés dans ce cadre:

- aménagement de la Cuvette de Rusumo;
- aménagement de la vallée de la Nyabarongo.

I.3. SECTEUR PRIVÉ, INDUSTRIE ET ARTISANAT.

La finalités recherchées dans le développement de ce secteur est celle de la meilleure contribution possible à la croissance économique nationale par l'accroissement de la valeur ajoutée sectorielle et l'amélioration des performances des entreprises.

a. Diagnostic du secteur.

La situation actuelle de ce secteur se présente comme suit:

1) L'industrie rwandaise occupe 5% de la population active et contribue au PIB à concurrence de 23%. Les activités industrielles et artisanales représentent environ 73% des ressources en produits manufacturés dont près de 10% sont destinés à l'exploitation et 50% à la consommation finale des ménages.

2) Deux secteurs sont largement prépondérants, à savoir l'agro-industrie et le bâtiment-travaux publics (BTP) qui représentent à eux seuls près de 70% du chiffre d'affaires industriel, environ 67% de la valeur ajoutée industrielle nationale et 56% des grandes industries. De plus, l'agro-industrie produit 90% des exportations.

3) Les grandes industries assurent environ 56% du chiffre d'affaire global et 37% de la valeur ajoutée nationale, et sont nettement dominantes dans l'agro-industrie, le papier-édition, la chimie et la construction métallique. Les unités artisanales et les PMI, au nombre d'environ 8.000, appartiennent principalement aux industries textiles, de la transformation du bois, des matériaux de construction non métalliques et du BTP. Elles sont dominantes dans l'industrie de transformation du bois, verres, grès et BTP.

4) Tous secteurs confondus, les PME-Artisanat et grandes entreprises réalisent un taux de valeur ajoutée respectivement égal à 36% et 38%, le faible écart s'expliquant par la moindre intégration du secteur industriel par rapport au secteur artisanal qui fonctionne sur la base de ressources locales. Le secteur manufacturier, hors artisanat, offre environ 12.000 emplois, contre 110.000 pour le PMI-Artisanat, et a créé environ 5.000 emplois (11.700 si l'on tient compte des journaliers des usines à thé) durant les 10 dernières années contre 20.000 pour l'artisanat.

5) L'industrie rwandaise est caractérisée par une très faible compétitivité, une grande utilisation d'intrants importés, une sous-utilisation des capacités industrielles installées (la moyenne se situe autour de 50%), une répartition géographique fortement déséquilibrée en faveur de Kigali, etc...

6) L'artisanat est spécifiquement caractérisé par une insuffisance dans la diversification et dans la compétitivité des produits artisanaux et les Petites et Moyennes Industries (PMI)

par un esprit d'entreprise et une capacité de gestion peu développées.

b. Objectifs à poursuivre.

Afin de faire face aux problèmes et contraintes ci-haut relevés, les axes stratégiques à mettre en oeuvre pour son développement sont indiqués ci-dessous:

- le développement du secteur privé;
- la valorisation des ressources locales, notamment à travers la promotion des agro-industries;
- la concrétisation de la priorité accordée aux PMI et à l'artisanat;
- la mise en place de mécanismes de formation-perfectionnement et de maîtrise et diffusion de technologies appropriées;

Concrètement, il s'agira de :

-Éliminer les tracasseries administratives par la création d'un environnement institutionnel et réglementaire assez incitatif afin de permettre aux entreprises privées de s'adapter au PAS. Les incitations à mettre en oeuvre ont trait à la fiscalité, aux finances et aux formalités douanieres.

- Renforcer la promotion industrielle et artisanale par la mise en place des infrastructures d'accueil (aménagement des zones industrielles et artisanales) et la décentralisation de ces infrastructures au niveau préfectoral.

- Arrêter l'interventionnisme de l'Etat par la privatisation des entreprises publiques.

- Valoriser les ressources locales, notamment à travers la promotion des Agro-Industries, par l'amélioration de la connaissance des matières premières locales (potentialités) et des techniques de leur transformation. Cette activité nécessite donc la mise en place d'un mécanisme de formation-perfectionnement, de maîtrise et diffusion de technologies appropriées par le biais d'un service d'appui.

c. Orientations de la coopération franco-rwandaise.

Compte tenu du succès des interventions soutenues actuellement par la coopération franco-rwandaise dans ce secteur, la partie rwandaise souhaiterait que les actions portent sur:

- le renforcement de la promotion de l'artisanat des PMI et des interventions en sa faveur (amélioration cadre aussi bien institutionnel d'encadrement que réglementaire, formation des artisans);
- la mise en place des infrastructures d'accueil;
- la valorisation des ressources locales (agro-industrie);
- la réhabilitation de certaines unités agro-industrielles.

Plus concrètement, les actions suivantes sont proposées:

- 1° Appui institutionnel à la Direction de l'Artisanat et des PMI (Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat) afin de renforcer sa mission de coordination et d'assistance à l'artisanat et aux PMI.
- 2° Appui institutionnel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda en vue d'améliorer l'efficacité de ses services techniques notamment en ce qui a trait à l'information commerciale et industrielle et la formation-perfectionnement des cadres des entreprises.
- 3° Aménagement de zones industrielles dans trois Préfectures.
- 4° Réhabilitation et extension de la SONAFCO IITA.
- 5° Réhabilitation de la Maïserie de Mukamira.
- 6° Production d'engrais azotés.

1.4. SECTEUR DE LA SANTÉ.

La politique nationale en matière de santé est basée sur la médecine de masse axée sur les groupes les plus vulnérables et favorisant la prévention.

a) Situation actuelle.

La situation sanitaire au Rwanda est caractérisée par la prédominance des endémo-épidémies. Certaines d'entre elles constituent un réel problème de santé publique notamment le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections des voies respiratoires, la malnutrition et le Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise (SIDA). A ce niveau, l'on relève ce qui suit:

* Le paludisme: il constitue depuis 1984 la première cause de morbidité et de mortalité.

* La tuberculose: les cas tuberculeux augmentent d'année en année (4.741 cas en 1989 contre 3.166 cas en 1987).

* La malnutrition: elle occupait en 1989 le 5ème rang sur la liste des dix premières causes de morbidité au Rwanda. L'enquête sur la situation nutritionnelle des enfants âgés de 0 à 5 ans a montré que plus de 33% de ces enfants étaient en mauvais état nutritionnel.

* Le SIDA: il a été diagnostiqué au Rwanda à partir de 1983. Le système de surveillance épidémiologique du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) a enregistré jusque fin septembre 1991 6.052 cas confirmés dont 527 étaient âgés de moins de 15 ans.

* Les maladies diarrhéiques: elles occupaient, en 1989, la 4ème place du point de vue de la morbidité et la 3ème du point de la mortalité.

* Les infections des voies respiratoires: elles affectent le plus souvent et de façon sérieuse les enfants en bas âge.

D'autres problèmes de santé se posent: la santé maternelle et infantile, l'assainissement du milieu, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des maladies et lésions courantes.

b) Contraintes.

Les crédits alloués au secteur santé ont connu une baisse continue alors que les activités sanitaires se sont largement développées. Cette insuffisance du budget a entraîné une insuffisance dans l'acquisition des médicaments essentiels, du matériel et équipements, un mauvais entretien des infrastructures, etc...

c) Stratégies.

Le Gouvernement Rwandais envisage d'exécuter un ensemble de mesures dont les plus importantes sont:

- Réduire de façon significative les taux de morbidité et de mortalité de la population en général, ceux de la mère et de l'enfant en particulier, en facilitant l'accès aux soins, en privilégiant notamment les soins primaires et en améliorant la qualité des services de santé.

- Réhabilitation et extension des infrastructures sanitaires prévues par la carte sanitaire.

- L'autonomisation de la gestion des établissements de santé.

- Le développement des pharmacies communautaires à but lucratif au sein des établissements de santé et utilisant un schéma tarifaire qui permettra de générer un surplus de façon à pouvoir subventionner les médicaments les plus chers, et en même temps couvrir les autres dépenses.

- La révision à la hausse des tarifs des soins de santé, notamment dans les hôpitaux de référence, de manière à recouvrer partiellement les coûts opérationnels des établissements de santé tout en sauvegardant la contribution financière de l'Etat.

- La promotion des systèmes d'assurances "soins de santé".

d) Orientations de la coopération franco-rwandaise.

Il est souhaité que la France poursuive son appui à la mise en oeuvre de cette politique au niveau de la Région Sanitaire de Ruhengeri.

I.5. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT-FORMATION, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, JEUNESSE-SPORT.

A. Enseignement-formation.

Les actions à développer ressortent des objectifs fondamentaux de l'enseignement rwandais qui sont au nombre de trois:

- Démocratisation de l'enseignement selon le principe du progrès partagé.
- Intégration de l'enseignement dans le processus de production et de développement économique.
- Valorisation de la culture et de la langue nationale tout en renforçant l'enseignement des langues de communication internationale.

Le 28 mars 1977, le Gouvernement Rwandais a pris la décision de réformer son système d'enseignement afin de l'adapter au contexte social, économique et culturel du pays.

Cette réforme fut engagée au primaire, au secondaire et au supérieur en 1979/1980, 1981/1982 et 1987/1988.

Au terme d'une décennie d'évolution et des réalisations concrètes et suite à des contraintes socio-économiques, il est apparu nécessaire d'évaluer et d'ajuster le système éducatif à l'évolution du pays. Le Gouvernement confia alors la mission d'évaluation de la réforme scolaire à l'UNR en 1988.

En avril 1989, un débat national fut organisé dans le but de mieux faire correspondre les structures et les programmes aussi bien pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement rural, artisanal intégré et pour l'enseignement secondaire. Ce débat a débouché sur des orientations politiques et stratégiques qui ont conduit au réajustement de la réforme scolaire, dont la suppression du 3ème cycle du primaire.

Les objectifs stratégiques qui sous-entendent les objectifs fondamentaux de la réforme scolaire et de son ajustement découlent de la situation prévalant à chaque niveau d'enseignement.

1. Education préscolaire.

L'on constate une forte concentration des centres d'éducation préscolaire dans les centres urbains et autres pôles de développement, une diversité des compétences pédagogiques des éducateurs ainsi qu'un faible taux d'accès: entre 5 et 10% de la tranche d'âge des enfants de 3 à 6 ans.

Les stratégies à développer à ce niveau consiste en:

- l'augmentation des centres préscolaires surtout en milieu rural.
- la formation des formateurs d'éducateurs des centres préscolaires.
- la formation des éducateurs des centres préscolaires.
- l'augmentation du taux d'accès aux centres préscolaires.

2. Enseignement primaire.

Ce niveau d'enseignement se caractérise par:

- une insuffisance d'infrastructures (17,65% des salles de classe sont en matériaux non durables et sont souvent en mauvais état).
- un faible taux de qualification des enseignants.
- un faible taux d'accès en 1ère année.
- un faible taux de scolarisation.
- une insuffisance d'équipement mobilier.
- une absence d'entretien et de maintenance des locaux et des équipements.

Les actions envisagées comme solution à ces contraintes et problèmes sont les suivantes:

- Améliorer/Réhabiliter les infrastructures scolaires existantes.
- Former les enseignants non qualifiés du 1er cycle du primaire notamment par le biais du CNRE qui bénéficie actuellement de l'appui français et belge.
- Accroître le taux d'accès et le taux d'inscription.
- Améliorer les conditions de fréquentation des élèves.
- Renforcer l'enseignement du français (cette action bénéficie déjà de l'assistance technique française, à travers la DPEPERAI).
- Former les concepteurs des programmes et manuels scolaires.
- Fournir le mobilier et le matériel didactique manquants dans les écoles.

3. Enseignement rural et artisanal intégré (ERAI).

Les contraintes et problèmes majeurs relevés à ce niveau sont:

- Faible taux d'inscription en 1ère année.
- Faible taux d'occupation.
- Diversité des compétences pédagogiques des enseignants.
- Pénurie de matériel pédagogique et fongible.
- Absence de marchés pour écouler les produits et difficulté de création et gestion des précoopératives au sein des CERAI.
- Difficulté d'intégration socio-économique des lauréats.

Les mesures adoptées à cet effet ont trait à:

- la construction d'un atelier pour chacun des CERAI en vue d'y permettre la mixité;
- la réorientation et la consolidation des CERAI compte tenu de la suppression des 7ème et 8ème années du primaire.
- la formation continue des enseignants des CERAI.
- la fourniture du matériel technique et fongible.
- la promotion d'un esprit coopératif.
- la facilitation de l'écoulement des produits des CERAI.

4. Enseignement secondaire.

Ce niveau d'enseignement est caractérisé par:

- l'insuffisance du budget pour augmenter le nombre d'établissements;
- la faible capacité d'accueil et de couverture des établissements;
- la faiblesse générale des [;]revenus des ménages qui ne peuvent pas supporter les frais de scolarité;
- la pénurie de matériel et de fourniture scolaire, de matériel technique et fongible dans les filières techniques et professionnelles;
- l'absence de homes près des établissements.
- le faible taux de qualification et l'insuffisance du personnel enseignant, surtout les enseignants des cours techniques;

- le coût unitaire de formation par élève élevé par rapport à celui des autres pays les moins avancés. Au Rwanda, le coût par élève dans le public et le libre subsidie est de l'ordre de 36.500 FRW par an.

Face à ces contraintes, la stratégie adoptée par le Gouvernement Rwandais consiste à augmenter le nombre d'établissements secondaires tant publics que privés qui sont aujourd'hui de 176 dont 17 publics, 67 libres subsidiés et 69 privés homologués.

Pour accroître la capacité d'accueil des établissements scolaires, le Gouvernement Rwandais prévoit l'extension, la réhabilitation et l'équipement des écoles existantes. Il continuera également d'encourager l'externat et la mixité et soutenir l'enseignement privé.

La réhabilitation et la construction de nouvelles écoles devra cependant respecter le principe de décentralisation au niveau préfectoral.

Concernant la formation continue des enseignants, elle se poursuivra spécialement au Centre National de Recyclage des Enseignants (CNRE) et à l'Ecole Technique Officielle de Kicukiro (ETO) pour les enseignements des cours techniques.

5. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique et Technologique.

Il existe actuellement au Rwanda 9 établissements d'enseignement supérieur: 7 établissements nationaux dont 4 de statut public, 3 de statut privé et 2 établissements de statut international.

Etant donné que parmi ces établissements, l'Université Nationale du Rwanda est le plus grand pourvoyeur de bourses d'études (environ 3.000 étudiants), l'on enregistre une forte demande d'inscription suite à un fort taux de croissance annuelle de la population (3,7%) et une insuffisance relative de la capacité d'accueil due essentiellement à la généralisation de l'internat et à la politique des bourses d'études.

A noter que sans la participation des intéressés, l'Etat ne pourra augmenter le taux de fréquentation de l'UNR qui est de 0,3%, à cause du budget insuffisant: 15% du budget de l'éducation reviennent à l'enseignement supérieur et l'UNR absorbe près de 90% du budget du MINESUPRES.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur rwandais est caractérisé par l'insuffisance du personnel qualifié: seulement 40% des enseignants possèdent un diplôme de 3ème cycle. C'est ce manque de personnel qualifié qui handicape la recherche scientifique et technologique tant à l'Université Nationale du Rwanda qu'à l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda et à l'Institut de Recherche Scientifique et Technologique. A cela s'ajoute l'absence d'un cadre stimulateur des chercheurs ainsi

que l'absence d'une politique nationale en matière de la science et de la technologie qui place la recherche scientifique et technologique dans le sens où elle devrait viser la résolution des problèmes fondamentaux de la population rwandaise.

Les objectifs stratégiques à mettre en oeuvre au niveau de l'enseignement supérieur sont:

- la rationalisation de la carte scolaire des établissements d'enseignement supérieur. Cette activité a déjà commencé et, à ce titre, il on peut relever le projet de renforcement de la Faculté d'Agronomie sur financement du Canada et la création de l'Institut Supérieur d'Agriculture et d'Elevage de Dusogo (ISAE).
- optimisation des ressources humaines, matérielles et financières allouées à l'enseignement supérieur.
- augmentation des effectifs des étudiants de 10% par an.
- élaboration d'une politique judicieuse de financement de la formation et d'octroi de bourses d'études en faisant participer les partenaires sociaux dont les projets de développement, les parents, les étudiants et les entreprises (exemple: création du fonds pour la promotion de l'enseignement supérieur).
- développer l'externat par la promotion des logements sociaux autour des campus.

Au niveau de la recherche scientifique et technologique, le projet PNUD/UNESCO "RWA/85/016" Réformé du Système de Gestion de l'Enseignement Supérieur" s'attelle à mettre sur pied une politique nationale en la matière, politique qui devrait montrer comment promouvoir le développement de la recherche dans les secteurs publics et privés, et en particulier à travers l'IRST, l'ISAR et l'UNR. Il s'agira aussi de déterminer les voies et moyens de promouvoir la coopération scientifique et technologique (Coopération entre Universités, Instituts Supérieurs, Instituts et Centres de Recherche).

B. JEUNESSE ET SPORT.

(Formation non formelle et informelle).

Compte tenu des contraintes signalées au sujet de la formation formelle notamment le très faible taux de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire, le Rwanda accuse un grand nombre d'analphabètes (35,7% de la population pour la tranche d'âge de 7 ans et plus en 1987). L'Education Populaire est donc nécessaire et une priorité du Gouvernement à l'intention des adultes et de la jeunesse non scolarisée et déscolarisée, en vue de leur permettre d'être en mesure de participer au processus de développement économique, social et culturel.

Les stratégies et politiques de développement en matière de formation non formelle concernent les thèmes suivants:

a) Alphabétisation: renforcer les actions des CCDFP et responsabiliser davantage la Commune et la Préfecture pour l'éradication de l'analphabétisme.

b) Intégration de la femme au développement.

- Sensibiliser la femme du milieu rural et urbain sur l'importance de sa participation au développement dans tous les domaines de la vie nationale.

- Recherche de technologies appropriées qui allègent le travail de la femme.

- Promouvoir le mouvement associatif et coopératif des femmes.

c) Prévoyance et assistance sociale.

- Accroître et appuyer les ONG et les institutions privées qui s'occupent de l'assistance sociale.

- Mettre en place des structures d'accueil pour la catégorie des populations vulnérables.

d) Formation et encadrement de la jeunesse.

- Améliorer les programmes et les contenus des cours de manière à faire acquérir aux jeunes des "centres de formation des jeunes" des connaissances pratiques et solides et des techniques nouvelles conduisant à la modernisation des méthodes de production.

e) Appui aux groupements socio-économiques.

- Encourager et soutenir les associations-coopératives;

- Favoriser des crédits à des conditions de faveur.

f) Promotion des sports et des loisirs.

- Promouvoir le sport de masse;
- Former les cadres suffisants et compétents à tous les niveaux;
- Revaloriser les sports et jeux traditionnels;
- Promouvoir les échanges sportifs et artistiques avec l'extérieur.

c) Les groupements socio-économiques.

- Encourager et soutenir les associations-coopératives.

- Favoriser des crédits à des conditions de faveur et donner des subventions quand elles servent d'appoint en complément des efforts personnels.

d) Sports et loisirs.

- Promouvoir le sport de masse.
- Former des cadres suffisants et compétents à tous les niveaux.
- Revaloriser les sports et jeux traditionnels.
- Promouvoir les échanges sportifs et artistiques avec l'extérieur.

C. Orientation de la coopération franco-rwandaise.

La partie rwandaise souhaite que l'intervention de la France dans ce domaine soit orientée principalement vers:

a. Enseignement primaire et secondaire.

- Poursuivre la formation des enseignants: formation initiale et formation continue.
- Renforcer l'enseignement du français.
- Former les concepteurs des programmes et manuels scolaires.
- Fournir le mobilier et le matériel didactique manquants dans les écoles.

b. Enseignement supérieur: recherches scientifique et technologique.

- Assistance technique en faveur de l'Université Nationale du Rwanda;
- Poursuivre la promotion des accords interuniversitaires et entre Centre et Instituts de Recherche;
- Former les futurs professeurs de l'enseignement supérieur.

c. Jeunesse et sport.

- Promouvoir et soutenir les actions d'encadrement des jeunes et aider à la création d'emploi pour les jeunes ruraux et urbains.
- Mettre en place des unités de productions au niveau des régions.
- Poursuivre la promotion du sport de masse.
- Appuyer le sport d'élite.

1.6. SECTEUR DEVELOPPEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE BASE (EPI ET ASSAINISSEMENT, ENERGIE, TELECOMMUNICATIONS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT, TRANSPORT).

1. Eau et Assainissement.

Le pays accuse un faible taux de couverture en eau potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour le moment, la desserte en milieu rural tourne autour de 60% alors qu'en milieu urbain la desserte est d'environ 100%. L'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous est la priorité liée à un objectif de santé et d'hygiène.

Les objectifs poursuivis dans ce domaine sont :

- Réhabiliter les systèmes d'adduction d'eau existants;
- Rendre plus disponible l'eau dans les villes;
- Promouvoir un plus large accès des populations rurales les plus défavorisées à l'eau potable et à l'assainissement;
- Sensibilisation et formation de la population en éducation sanitaire au niveau des Communes et Préfectures.
- Renforcer le Fonds national de l'hydraulique rurale.
- Mettre en place des associations d'usagers pour la gestion et l'entretien des ouvrages.

2. Energie.

Les principaux agents énergétiques utilisés au Rwanda sont, dans l'ordre d'importance: le bois et ses dérivés, les produits pétroliers et l'électricité. Les autres sources d'énergie (gaz méthane, énergie solaire, tourbe...) sont quasi inexploitées. Le bilan énergétique se présente comme suit:

- . Plus de 90% de l'énergie consommée sous forme d'origine ligneuse (bois, déchets agricoles, papyrus), à des fins en grande partie domestique;
- . 5% sous forme de produits pétroliers importés, dont plus de 3/4 pour le transport;
- . Moins de 1% sous forme d'électricité.

La contrainte majeure est celle de la disponibilité de la ressource-bois, suite à une forte compétition dont elle est l'objet. La politique du Gouvernement vise donc à promouvoir l'utilisation d'autres substituts, à développer la production d'électricité et à en renforcer la distribution ainsi qu'à réduire l'impact de la consommation des produits pétroliers sur la balance commerciale.

Les stratégies poursuivies visent donc à :

- développer des substituts au bois-énergie;
- inciter la population à leur utilisation;
- renforcer les actions d'économie de bois-énergie et la coordination des intervenants;
- évaluer l'impact d'une importation de combustibles bon marché et maîtrisables par la population;
- maîtriser les circuits d'importation, de stockage, de distribution et d'utilisation des produits pétroliers;
- accélérer la mise en valeur du gaz-méthane du Lac Kivu;
- Promouvoir les utilisations de l'électricité dans les secteurs productifs et les ménages;
- évaluer le prix économique de l'énergie et la structure des prix supportables par la population;
- améliorer l'efficacité de gestion des entreprises du secteur dont ELECTROGAZ;
- évaluer le gisement énergétique exploitable;
- renforcer les capacités humaines et les moyens matériels dans le secteur.

3. COMMUNICATIONS.

a. La poste.

La poste rwandaise est largement sous-équipée. Le réseau postal rwandais compte 46 bureaux de poste et 6.500 comptes chèques postaux. Son activité est surtout concentrée dans le bureau de Kigali qui compte pour 75% des recettes du pays. Dans certains cas, la population doit parcourir une distance de 50 km afin d'arriver à un bureau de poste.

Les principales contraintes à la base de cette situation de la poste rwandaise sont les suivantes:

- manque d'autonomie financière, juridique et de gestion;
- sous investissement depuis 20 ans entraînant la faiblesse de la densité postale, la vétusté et l'exiguïté des locaux;
- faible performance des services financiers postaux;
- politique tarifaire de nature administrative et sans rapport avec les coûts réels;
- manque de personnel qualifié;
- l'octroi d'une autonomie accrue au secteur postal en vue de permettre sa meilleure gestion;
- l'augmentation de la densité postale, notamment par le désenclavement des zones rurales;
- amélioration de la qualité de service offert aux usagers;
- rentabilisation du service postal en vue de lui permettre de prendre en charge les investissements nécessaires pour son développement;
- formation du personnel.

b. Le téléphone.

Les télécommunications constituent un sous-secteur d'activité essentiel, car le Rwanda est un pays enclavé. Le pays est relié au monde extérieur au moyen de deux stations terriennes de télécommunication par satellite INTELSAT et aux pays voisins (BURUNDI et UGANDA) par des liaisons hertziennes HF.

Le réseau téléphonique rwandais est automatisé depuis 1987 grâce à l'aide des pays amis et organismes internationaux. Tous les chefs-lieux de Préfectures sont desservis par des centraux téléphoniques et un réseau de téléphonie rurale est déjà opérationnel dans les Préfectures de Cyangugu, Gisenyi et Kibuye.

En 1990, le nombre d'abonnés représentait 1 téléphone pour 700 habitants. Comme pour la poste, le service de téléphonie est concentrée à Kigali (57% des lignes raccordées) et dans 11 autres villes de province. La qualité du service nécessite une nette amélioration puisque la capacité de maintenance des équipements en bon état est insuffisante. Le nombre de dérangements en 1990, s'élevait à 0,40 par ligne et par an. Les taux moyens d'efficacité des appels du service international sont peu satisfaisants.

Les problèmes à la base de cette situation sont:

- le manque d'autonomie financière, juridique et de gestion des télécoms qui a paralysé le fonctionnement d'une entité commerciale efficace.
- la faiblesse budgétaire qui ne permet pas de satisfaire les nombreuses demandes.
- la dispersion de l'habitat combinée avec le relief accidenté qui accroît davantage le coût de raccordement, et enfin
- l'insuffisance du personnel dans le développement du secteur des télécoms.

Les stratégies du Gouvernement Rwandais dans ce secteur sont:

- la privatisation des télécommunications par la création récente d'une société mixte en vue de permettre la libéralisation complète de ce secteur.
- l'extension du réseau téléphonique et le développement de liaisons internationales.
- le développement des zones rurales par l'initiation de projets de téléphonie rurale.
- l'amélioration de la qualité du service et la formation du personnel.

4. Aménagement du territoire et habitat.

La dispersion de l'habitat ~~au Rwanda~~ a comme conséquence le faible taux d'urbanisation (environ 5-8% de la population). Aussi, la prédominance des quartiers spontanés (9% de la population urbaine) et la gestion urbaine insuffisante due surtout à la faible décentralisation de la fonction d'aménagement entraîne les difficultés d'accès aux infrastructures de base (eau, électricité, téléphone). Enfin, il y a lieu de souligner la faiblesse des revenus des ménagers et l'inadéquation des crédits bancaires eu égard aux besoins spécifiques du secteur de l'habitat.

Les priorités pour ce secteur sont:

- Réduire les charges financières de l'Etat en matière d'aménagement en faisant la promotion des autres opérateurs dans l'aménagement;
- Mobiliser des ressources locales pour créer des logements et renforcer l'emploi salarié dans le secteur;
- Renforcer les capacités financières et organisationnelles des structures locales dans la gestion des programmes de l'habitat et du développement urbain;
- Décentraliser le pouvoir de décision en matière de gestion urbaine et réduire l'intervention de l'Etat dans le secteur;
- Consolider les droits fonciers et immobiliers des populations vivant dans les quartiers spontanés;
- Régler les rapports locataires-propriétaires;
- Améliorer les conditions de vie des populations en équipant les quartiers d'infrastructures de base;
- Doter les villes de services urbains;
- Introduire un nouveau modèle d'aménagement permettant le recouvrement des coûts et la replicabilité des programmes d'habitat;
- Soutenir le secteur de la construction tant en milieu urbain qu'en milieu rural;
- Réorganiser l'habitat rural pour une meilleure utilisation de l'espace;
- Mettre en place un mécanisme adapté en matière de crédit au logement;

Renforcer l'utilisation des matériaux locaux.

5. Transport.

Le Rwanda s'est doté d'un réseau de transport relativement dense. En plus des efforts visant la poursuite du désenclavement aussi bien extérieur qu'intérieur, la priorité est réservée à l'amélioration de l'entretien du réseau routier et des autres infrastructures et équipements et à la formation du personnel.

Les stratégies et politiques dans ce secteur sont:

a. Transport routier.

- Désenclavement interne et externe;
- Entretien du réseau;
- Promotion des entreprises nationales de construction;
- Recherche et utilisation des matériaux locaux;
- Formation du personnel;
- Réduction des coûts de transport;
- Désengagement progressif de l'Etat dans les entreprises de transport.

b. Transport lacustre.

- Elabouration d'une réglementation du transport lacustre;
- Construction d'un chantier naval;
- Formation du personnel;
- Mise en place d'un programme cohérent de navigation des lacs et cours d'eau.

c. Transport aérien.

La situation du transport aérien est la suivante:

- Piste asphaltée de 3,5 Km de longueur (Aéroport International de Kanombe): la piste a déjà dépassé sa durée de vie, l'entretien des installations aéroportuaires est insuffisant et les infrastructures d'accueil sont également insuffisantes.
- Six aérodromes intérieurs dont 3 asphaltés (Kamembe, Butare et Gisenyi): l'aérodrome de Kamembe est très dégradé par manque d'entretien depuis 35 ans.

Les actions envisagées consistent en l'aménagement de l'aéroport international Kayibanda, la réfection de sa piste ainsi que la réhabilitation de l'Aérodrome de Kamembe.

Il est également envisagé la restructuration d'AIR RWANDA et la définition d'une stratégie de désenclavement du pays. Dans ce cadre, les interventions retenues dans notre programme d'investissements publics ont trait à l'appui à l'aéronautique civile, à la couverture aérienne (sécurité), à l'assistance à l'aviation civile ainsi qu'à la construction d'un bâtiment technique pour la station météo à Kigali.

I.7. APPUI AU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION.

I.7.1. CONTENU.

Depuis l'année 1990 le Rwanda est engagé dans des réformes tant économiques que politiques en vue de la consolidation d'une société démocratique et d'un Etat de droit.

En effet, après le monopartisme qui a caractérisé le système politique rwandais durant une grande partie de la période des 30 ans d'indépendance du pays-monopartisme de fait sous la Première République et monopartisme légalisé sous la Deuxième République-, le Président de la République s'est, en date du 05 juillet 1990, prononcé sur l'organisation effective d'un débat national sur les réformes politiques à opérer afin d'asseoir une véritable démocratie dans le pays.

Une Commission Nationale de Synthèse fut alors créée avec pour mandat de:

- définir et d'approfondir les nouvelles règles du jeu démocratique;
- élaborer une charte politique nationale;
- rédiger un projet de révision de la Constitution de la République Rwandaise.

Malgré la guerre d'octobre 1990, le processus entamé s'est poursuivi et a abouti à la promulgation, en date du 10 juin 1991, de la Nouvelle Constitution qui a consacré le pluralisme politique ainsi qu'à l'adoption, le 18 du même mois, de la Loi régissant les partis politiques au Rwanda. Seize partis politiques ont été agréés depuis cette date et ont vite entrepris des campagnes de sensibilisation de la population à leurs idéaux et programmes politiques.

Le 16 avril 1992, un Gouvernement de transition multipartite issu de cinq partis politiques a été mis en place. Ce Gouvernement a parmi ses tâches celle de faire aboutir le processus démocratique, notamment organiser les élections générales dont les préparatifs ont été déjà entamés.

Parallèlement à ces réformes politiques, le Rwanda est également engagé depuis novembre 1990, dans un processus de libéralisation économique.

L'entrée dans ce processus de consolidation de la démocratie implique et génère de nouveaux comportements au sein de toute la société rwandaise:

- les trois pouvoirs constitutionnels (exécutif, législatif et judiciaire) doivent s'adapter au nouvel environnement politique (démocratie pluraliste) au niveau de leurs relations institutionnelles, de leurs relations avec la population et de leurs pratiques;

- la participation populaire au processus politique et économique implique l'association de la population dans le processus de prise de décision par les administrations centrale et locales, d'où la nécessité d'actions de sensibilisation et d'éducation civique populaires afin que la population ait conscience de ses droits et ses devoirs;
- la multiplicité des tendances politiques exige la construction d'un esprit de tolérance au sein de la société en face d'opinions divergentes;
- la libéralisation de la presse a conduit à un foisonnement des journaux et, dans un futur proche, il y aura des radios privés. Il faut donc une restructuration du système d'information aussi bien de la presse officielle que de la presse privée en vue de sa responsabilisation ainsi que la formation des journalistes;
- l'organisation des élections générales libres implique des actions d'éducation et d'information des électeurs et des futurs élus ainsi que la mise en place des structures d'organisation des élections.

C'est aux fins d'initier ces actions que le Gouvernement Rwandais a fait parvenir à ses principaux partenaires de développement, dont la France, un mémorandum contenant certains domaines identifiés dans le cadre du processus de démocratisation. Ces domaines sont les suivants:

I. RENFORCER LES SYSTEMES LEGISLATIFS ET JUDICIAIRES.

I.1. ASSEMBLEE NATIONALE.

- Création d'un centre de documentation/recherche;
- Acquisition de matériel de bureautique;
- Voyage d'études pour mettre au courant le personnel et les députés du fonctionnement des parlements multipartistes.

I.2. SYSTEME JUDICIAIRE.

A. FORMATION DES MAGISTRATS ET DES AGENTS DE POLICE JUDICIAIRE.

- Ouverture d'une licence en magistrature au sein de la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Rwanda.
- Formation des Officiers de la Police Judiciaire en techniques de police et en droit pénal.
- Création d'une Ecole Nationale de la Magistrature ayant pour mission de former les nouveaux magistrats avant leur première entrée en fonction, de recycler et perfectionner les magistrats en exercice et d'organiser des séminaires d'information à l'intention des magistrats.

- Perfectionnement des magistrats non diplômés.
- Création d'un Centre National d'Information et de Documentation et constitution au niveau des cours et Tribunaux d'une bibliothèque minimale en matière de documentation juridique.
- B. Réadaptation des lois du Rwanda pour qu'elles soient en parfaite harmonie avec les droits universels de la personne;
- C. Vulgarisation des textes légaux dans le sens de la sensibilisation de la société sur ses droits et devoirs civiques.

II. MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL.

II.1. Administration Territoriale.

Les actions envisagées dans le domaine de l'administration territoriale visent à augmenter la prise de conscience et la participation de toute la population à la vie civique par:

- le renforcement des moyens logistiques des administrations à tous les échelons (Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Préfectures, Communes et Cellules) ainsi que la décentralisation des pouvoirs et partant des ressources;
- la formation des responsables à tous les niveaux, mais plus particulièrement ceux des échelons de base;
- la sensibilisation et l'éducation populaire vis à vis du pluralisme politique et de la connaissance des lois en vigueur à travers des publications destinées aux collectivités de base.

II.2. Processus électoral.

Avec la promulgation de la Nouvelle Constitution de la République Rwandaise et la réinstallation du multipartisme au Rwanda, les préparatifs des élections générales ont aussitôt démarré.

En effet, une commission d'experts s'est réunie du 13 juin au 17 juillet 1991 avec l'appui de la Fondation KONRAD ADENAUER pour élaborer un Avant Projet de Loi portant Régime Electoral. Par la suite le projet a été soumis à une large concertation: partis politiques, membres du Conseil National de Développement, Ministres, responsables des établissements publics et privés, représentants des confessions religieuses, organismes non gouvernementaux ainsi que diverses autres associations. Aussi, il a été proposé la mise sur pied d'un organe indépendant et neutre qui s'occupera de l'organisation du déroulement et de la publication des résultats des élections dans le souci d'une meilleure transparence. Dans ce contexte, le Gouvernement Rwandais encourage également la présence d'observateurs étrangers lors des élections.

C'est au PNUD qu'a été confié la synthèse des besoins nécessaires au processus électoral ainsi que la coordination des appuis des différents donateurs dans ce domaine. Le rapport y relatif qui fournira des indications sur les ressources nécessaires est attendu incessamment.

L'assistance technique et financière demandée couvre les coûts relatifs aux matériels, aux véhicules aux bulletins de vote, aux registres du rôle, aux urnes, à la formation du personnel électoral, à la mise en place de l'organe indépendant chargé des élections, à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de sensibilisation et d'éducation civique à l'adresse des électeurs et des candidats ainsi que l'encadrement des observateurs étrangers lors des élections.

III. AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MEDIAS.

Les médias ont un rôle crucial à jouer en contribuant à façonner le nouveau paysage politique rwandais, car une presse libre, pluraliste et responsable est une composante essentielle de toute société démocratique. Force est toutefois de constater qu'au stade actuel les besoins en personnel spécialisé (journalistes, animateurs-producteurs; techniciens, photographes, cinéastes, etc.) demeurent criants aussi bien au niveau de l'Office Rwandais d'Information que de la presse privée en explosion. Avec l'introduction, dans un avenir proche, de radios et même de télévisions privées, le problème de communicateurs dignes de ce nom ne se fera que trop s'amplifier avec toutes les conséquences que cela pourra avoir sur la qualité de l'information. En sus du manque de techniciens qualifiés de l'information, il y a lieu de relever le manque de moyens logistiques aussi bien au niveau de la collecte de l'information, de son traitement, de l'impression des journaux et de la diffusion.

Une table ronde sur "la structure de la presse dans un contexte pluraliste" organisée à Kigali fin février-début mars 1991, a identifié des actions pertinentes susceptibles d'améliorer le fonctionnement d'une presse indépendante et responsable. Ces actions sont les suivantes:

1. Appui à la formation.

- Organisation ou aide à la participation à des séminaires et à des voyages d'études;
- Conception et réalisation de modules de formation;
- Création d'un centre permanent de formation;
- Acquisition de la documentation technique.

2. Appuis financiers ou en équipements.

- Fourniture d'équipements de collecte ou de traitement de l'information;

- Création d'une fondation de soutien à la presse.

3. Appui à la mise en place d'une ~~structure de~~ distribution de journaux et périodiques.

4. Instauration d'un contexte politique et égal favorisant l'épanouissement de la liberté de presse.

I.7.2. APPUI ATTENDU DE LA FRANCE.

L'appui de la France est notamment sollicité pour les volets ci-après:

I. RENFORCER LES SYSTEMES LEGISLATIFS ET JUDICIAIRES.

I.1. ASSEMBLEE NATIONALE.

- Organisation de voyage d'études du personnel et des députés
- Le fonctionnement des parlementaires multipartistes.

I.2. SYSTEME JUDICIAIRE.

La France a déjà amorcé une coopération juridique et judiciaire par la mise à disposition du Ministère de la Justice d'un coopérant depuis novembre 1991 qui a pour mission la codification des textes et l'étude du système pénitentiaire. Eu égard à l'urgence et à l'importance des actions identifiées dans ce domaine notamment en ce qui concerne la formation des magistrats et la disponibilisation d'une documentation juridique, le Gouvernement Rwandais saurait gré au Gouvernement Français d'accorder à ce secteur un appui plus substantiel.

II. MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL.

II.1. ADMINISTRATION TERRITORIALE.

- Soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation populaire ainsi que la formation des responsables à tous les niveaux.

II.2. PROCESSUS ELECTORAL.

- Contribuer aux coûts des élections et des activités connexes.

III. AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MEDIAS.

- Appui à la mise en place de la télévision nationale rwandaise.
- Participation à la mise en place d'une filière de journalisme dans la Faculté des Lettres de Nyakinama et appui à la formation.
- Octroi de bourses et des stages.
- Organisation de sessions de formation de courte durée sur place par l'envoi de formateurs.

- Mise en place d'un Centre permanent de formation et de perfectionnement des journalistes et autres personnels de la Communication en fournissant les équipements, la documentation et en envoyant régulièrement des formateurs, conférenciers et autres spécialistes de la Communication.

Ce centre qui serait doté de matériel de collecte et de traitement de de l'information ainsi que des ordinateurs et d'un équipement de publication aussi logistique bien à la presse officielle qu'à la presse privée au même pied d'égalité.

S'agissant particulièrement de la mise en place de la Télévision Nationale Rwandaise qui constitue un instrument de premier ordre pour la sensibilisation et l'éducation et pour l'information de la population, la partie rwandaise apprécie vivement les engagements déjà pris par la France à cet effet. Comme proposé par la mission française d'évaluation du projet, la contribution de la France sera libérée en deux phases. La première tranche d'un montant de 1.500.000 FF servira à l'installation de 3 émetteurs sur les monts Huye, Karisimbi et Jari qui sont déjà raccordés au réseau électrique tandis que la seconde concernera en 1994 les autres sites (5) qui ne sont pas actuellement raccordés au réseau.

La partie rwandaise souhaite que la convention de financement de cette intervention soit signée rapidement en vue de permettre le démarrage de la Télévision expérimentale.

II. REVUE DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION ET DES ACTIONS NOUVELLES SOUMISES AU FINANCEMENT FRANCAIS.

II. 1. PROJETS EN COURS.

II.1.1. SECTEUR ECONOMIE ET FINANCES.

1. Automatisation des douanes (synodia).

La convention de financement de ce projet a été signée pour une durée de deux ans en début d'année 1990 et les travaux se déroulent comme prévu.

Il y a toutefois lieu de relever le retard mis pour disponibiliser les bâtiments devant abriter les équipements du projet.

A cet égard, la partie rwandaise souhaiterait que l'expert français mis à la disposition du Rwanda dans le cadre de ce projet soit prolongée afin de permettre l'installation de ces équipements dans des bâtiments appropriés qui seront disponibles en 1993.

2. Appui au Programme d'Ajustement Structurel.

Pour l'année 1991, le Gouvernement Rwandais a bénéficié une enveloppe budgétaire de 70 millions de FF comme soutien du Gouvernement Français pour alléger les arriérés de l'Etat et soutenir les importations.

Cette enveloppe libérée en deux tranches a été entièrement débloquée et utilisée.

Eu égard à l'ampleur du déficit budgétaire qui prévaut, la partie rwandaise souhaite que la France pose un nouveau geste en accordant un nouveau soutien à ce programme pour l'année 1992.

Aussi, en vue de renforcer le pilotage du programme et améliorer la production de données économiques, statistiques et budgétaires, une assistance technique est souhaitée en faveur des départements pilotant le PAS. Elle est développée au point II.2. "NOUVELLES ACTIONS".

3. Appui au Crédit Intercommunal de Développement (CID).

Le CID, créé le 14 décembre 1988, en remplacement du Fonds de Développement Communal (FDC) est une banque destinée à financer des actions de développement communal et intercommunal.

Il a pour objet de:

1° Rassembler, centraliser et gérer les fonds destinés à:

a) renforcer la capacité d'investissements dans les projets communaux ou intercommunaux;

communaux ou intercommunaux :

b) apporter un appui financier aux efforts d'investissement-travail de la population dans les travaux d'intérêt communal ;

c) soutenir les initiatives privées jugées d'intérêt communal ou régional.

2° Consentir aux Communes des crédits de toute durée.

3° Servir éventuellement d'intermédiaire pour les aides accordées à des Communes ou pour des actions communales ou intercommunales spécifiques.

4° Garantir, en cas de nécessité, le remboursement des crédits aux Communes par d'autres institutions financières.

5° Gérer des fonds et des dépôts pour le compte des tiers.

Parmi les ressources du CID, il y a lieu de relever les dons, subsides et prêts. Son capital social est fixé à 250.000.000 FRW, dont 143 millions représentant la part des Communes et 107 millions la part de l'Etat Rwandais.

Le CID n'a toutefois pas pu encore démarrer car son cadre réglementaire et juridique n'est pas encore en place. En effet, eu égard aux changements intervenus dans le contexte économique depuis l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel et plus particulièrement dans le contexte de la politique d'assainissement et de restructuration des entreprises publiques, il s'est avéré nécessaire d'effectuer une étude de rentabilité de l'institution, étude qui va démarrer incessamment.

Avant sa dissolution, le FDP avait bénéficié de l'appui du Gouvernement Français qui a servi partiellement au financement de projets communaux.

La partie rwandaise aimerait requérir une intervention de la France en faveur du Crédit Intercommunal de Développement dès qu'il sera opérationnel.

Complémentairement à cet outil de financement du développement communal, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal vient, eu égard à la situation critique financière prévalant dans la majorité des Communes dans le contexte de la conjoncture économique difficile, aggravée par les répercussions de la guerre, de mettre en place un Fonds de Solidarité Communal "FOSOC" destiné à appuyer les Communes, particulièrement celles en difficultés, à financer les projets communaux à caractère purement social et administratif. L'un des volets de ce Fonds est le "Fonds d'Etudes des Projets" qui vise la constitution d'une banque de projets afin de faciliter et améliorer la présentation de dossiers bancables aux donateurs et institutions bancaires locales, principalement le CID, ainsi qu'au FOSOC pour les projets sociaux.

4. Fonds d'études et de préparation des projets.

Au terme de la convention signée le 26 juillet 1990, la Caisse Centrale de ~~Coopération~~ Economique a fait un don au Rwanda de 3 millions de FF pour constituer un fonds destiné à couvrir la réalisation d'études pour les projets à soumettre à cette institution.

Le Gouvernement Rwandais apprécie le geste que vient de poser la CCCE en renouvelant ce fonds pour un montant de 4 millions de FF.

II.1.2. SECTEUR DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.

1. Projet Kigali-Nord.

Ce projet de développement rural couvrant les Communes MUSASA, RUSHASHI et TARE a démarré en juillet 1984 et en est actuellement à sa seconde phase, opérationnelle depuis 1989 sur financement FAC de 275 millions FRW.

Les actions de ce projet portent essentiellement sur l'intensification de l'agriculture par l'identification et la diffusion des techniques y afférentes.

Comme la fin du projet est prévue pour décembre 1992 une mission d'évaluation a eu lieu du 25 novembre au 10 décembre 1991 et a recommandé d'une troisième phase qui, en plus des 3 Communes ci-haut évoquées, élargerait son champ d'action sur la Commune SHYORONGI avec renforcement du volet élevage.

Le Gouvernement Rwandais aimerait donc demander au Gouvernement Français de consentir le financement de la 3ème phase du projet Kigali-Nord avec extension à la Commune de Shyorongi.

2. Etude sectorielle café.

Le projet "Etude sectorielle café" a l'objectif de fournir des recommandations concrètes et quantitatives devant permettre la restructuration de la filière café.

La première phase de ce projet a commencé en 1990 et doit se terminer avec 1992.

Le projet a été cofinancé à concurrence 34 millions FRW dont 3 millions FRW accordés par la coopération française. L'ensemble de cette enveloppe a permis d'achever trois études portant sur l'agronomie, la commercialisation et la transformation.

Le Gouvernement Rwandais souhaite l'intervention française pour le financement de la seconde phase prévue pour 1993 et dont les termes de référence sont centrés sur des mesures concrètes et opérationnelles pour la restructuration de la filière café.

2. Appui à l'unité opérationnelle de Masaka.

Ce projet a commencé en 1991 et est la continuité du projet Kigali-Est ayant pris fin en 1990.

Son programme d'action supporté totalement par la France à concurrence de 228 millions de FRW porte sur:

- L'élevage des caprins;
- L'appui à l'organisation du milieu;

- La poursuite et le renforcement des activités de recherche-développement initiées par le Projet Kigali-Est;
- La formation des agriculteurs-éleveurs et des moniteurs agricoles;
- La vulgarisation agricole.

Puisque la fin du projet est programmé pour mi-1993, la partie rwandaise souhaite qu'ait lieu début 1993 une évaluation conjointe en vue de la préparation de la troisième phase de ce projet. Dans ce cadre, la partie rwandaise voudrait que les actions d'intensification de l'élevage et d'amélioration génétique menées depuis 1990 au niveau du projet pilote d'amélioration génétique de l'unité opérationnelle de Masaka (FPAG soient étendues à toute la Préfecture de Kigali dans le cadre d'un projet d'Amélioration Génétique.

Le projet d'extension dont il est question aura surtout un aspect productif. Le coût du projet est estimé à 17.411.333 FF et devrait démarrer vers octobre 1992.

4. Elevage de caprins "Prodelca".

Ce projet vise principalement l'amélioration des produits d'élevage de caprins.

Les travaux se déroulent comme prévu mais le projet devra à l'avenir mettre beaucoup l'accent sur le volet insémination artificielle dont environ 100 millions de FRW ont été mobilisés pour l'exécution de cette réorientation.

Le projet devrait aussi étendre ses actions hors de la zone de l'unité opérationnelle de Masaka notamment dans la zone couverte par le projet Kigali-Nord.

5. Appui à la Direction des Etudes et Planification au MINAGRI.

Depuis 1991, un expert français est mis à la disposition de la DEP MINAGRI.

La partie rwandaise souhaite le maintien de ce poste jusque fin 1994.

6. Appui au Centre de Perfectionnement Agricole de Butare.

Ce centre de formation permanente et de recyclages se trouve dans sa première phase qui a permis jusqu'à présent d'organiser plusieurs sessions de formation en faveur des agronomes et vétérinaires.

L'évaluation conjointe du projet a eu lieu en février-mars 1992 dans le cadre de la préparation de la seconde phase pour laquelle l'intervention française est sollicitée.

Il sied de signaler que le problème de tutelle qui a longtemps constitué un blocage de ce projet vient d'être résolu en rattachant ce centre au MINAGRI. La nomination officielle de l'homologue rwandais interviendra incessamment.

7. Appui à la recherche rizicole au Rwanda.

Le projet recherche rizicole qui est un complément indispensable du projet rizicole de Butare financé par la C.C.C.E. a démarré en janvier 1991 plutôt qu'en 1990 comme prévu en raison des événements malheureux d'octobre 1990.

Pour le moment, le projet fonctionne sans problème majeur et sa fin est projetée au cours de l'année 1993.

Une mission d'évaluation devrait alors être programmée pour début 1993 en vue de l'examen de l'opportunité d'une seconde phase.

8. Riziculture de Butare.

Le projet en question a démarré en 1986 sur prêt de la CCCE qui a été transformé en don. Les travaux se déroulent normalement et le conseil de surveillance de la CCCE à Paris a déjà approuvé la continuation du projet (2ème phase).

Au cours de cette phase ultérieure, on projette l'aménagement de 900 ha tout en continuant à soutenir et à suivre les périmètres déjà aménagés durant la 1ère phase.

La partie rwandaise a été déjà notifiée de la décision prise le 10 avril 1992 par le Comité des Etats Etrangers de la C.C.C.E. de consentir un concours d'un montant de 33 millions de FF destiné au financement partiel de la seconde phase de ce projet.

Le Gouvernement Rwandais exprime au Gouvernement Français ses sincères remerciements pour cet appui financier à titre de subvention et confirme que les conditions liées à ce financement, à savoir:

- la constitution d'une société d'économie mixte pour la transformation-commercialisation;
- l'engagement de l'Etat de maintenir les cadres nationaux compétents dans le projet;
- l'engagement de l'Etat à libéraliser le commerce du paddy, et
- l'engagement de la Commune de Mugusa de prendre en charge le fonctionnement des investissements qui la concernent sont en cours d'examen en vue de leur concrétisation.

9. Protection de la forêt de Nyungwe.

La première phase de ~~ce~~ projet portant essentiellement sur l'introduction et la vulgarisation de l'agroforesterie doit prendre fin avec 1992. L'évaluation conjointe de ce projet était prévue au cours du mois de juin-juillet 1992 en vue de la préparation de la phase II qui doit commencer mi-1993 et dans laquelle on envisage d'intégrer le projet dans le plan de conservation de la Crête Zaire-Nil.

Les travaux se déroulent sans problème et tous les investissements ont été réalisés.

La seconde phase du projet portera sur la consolidation des investissements en substance (couverture surtout des charges récurrentes concernant les routes, l'entretien des boisements). Le projet fera également des actions de développement rural dans les périphéries du projet. Les autres axes d'intervention seront mieux définis par l'évaluation du projet qui aura lieu prochainement.

En attendant l'approbation française de cette 2ème phase, le reliquat budgétaire de la première phase permettra d'assurer la soudure.

II.1.3. SECTEUR PRIVE, INDUSTRIE ET ARTISANAT.

1. Appui au développement du secteur artisanal rural (ADSAR).

Ce projet a démarré début 1991 et compte actuellement 4 coopérants français dont un chef de projet. Il a pour objectif la valorisation des acquis du Projet Mobilier Scolaire en aidant les artisans locaux à s'installer. Le fonds FAC alloué au fonctionnement de ce projet est suffisant jusque fin 1993.

Néanmoins, d'après l'évaluation des projets "Mobilier Scolaire" et "ADSAR" telle qu'effectuée par Marc Ecrément en juin-juillet 1992, le projet Artisanat Rural fait montre d'une incertitude d'avenir. Pour ce faire, cet expert a recommandé que ce projet oriente ses activités dans le sens de la complémentarité du projet Mobilier Scolaire plutôt que dans la ligne de sa continuité.

En outre, le projet Artisanat Rural doit définir et renforcer une cogestion avec le projet "Mobilier Scolaire" en ce qui concerne l'appui à l'installation des micro-entreprises.

La partie rwandaise partage ces recommandations et a déjà entrepris la mise en oeuvre des orientations proposées eu égard à l'impact positif de ce projet sur le développement du secteur Artisanat Rural, une poursuite de l'appui français est souhaitée à l'expiration de la convention actuelle, c'est-à-dire pour l'année 1994.

2. Projet de Réhabilitation/Extension de la Régie Sucrière de Kabuye (R.S.K.).

Le projet est en cours de réalisation sur financement conjoint de la C.C.C.E. et des fonds propres de la Régie Sucrière de Kabuye.

Les travaux ont démarré en novembre 1990 avec l'arrivée des experts de TECHNISUCRE pour l'extension des plantations agricoles et le suivi des travaux de réhabilitation de l'usine.

Au stade actuel, le projet avance comme prévu et les premiers équipements destinés à la réhabilitation de l'usine sont déjà sur place. Le programme de formation du personnel a été aussi entrepris pour s'assurer de la relève après le départ des assistants techniques.

II.1.4. SECTEUR SANTÉ.

La coopération franco-rwandaise dans le domaine de la santé embrasse plusieurs domaines dont notamment la mise en place d'infrastructures sanitaires, l'assistance technique, la fourniture d'équipements et de médicaments, la recherche biomédicale, la formation, la contribution aux frais de fonctionnement d'hôpitaux bénéficiant de l'assistance française.

1. Hôpital de Ruhengeri.

. Appui institutionnel.

Grâce à la coopération française, le projet de modernisation de l'hôpital de Ruhengeri qui date de 1964 fait que celui-ci constitue actuellement un modèle réussi d'intégration des actions de santé sur le plan préventif que curatif.

Comme la France a déjà annoncé son désengagement progressif de cet hôpital, la partie rwandaise souhaite que du moins à très court terme, la France maintienne son appui à cause des moments difficiles que traverse le pays. Cet appui porterait en grande partie sur la fourniture des médicaments et l'assistance technique.

La partie rwandaise souhaite également que le médecin ophtalmologiste parti prématurément de l'hôpital de Ruhengeri soit remplacé.

. Formation pratique.

La partie rwandaise a toujours manifesté l'intérêt de voir l'hôpital de Ruhengeri jouer un rôle de formation pratique permanente pour des stagiaires rwandais du secteur médical et paramédical. Dans cette perspective, un centre de perfectionnement des personnels de santé est en construction et a été conçu comme appui à cet hôpital.

Puisque l'ouverture de ce centre était prévu pour fin juillet 1992, le Gouvernement Rwandais souhaite du partenaire français que les démarches déjà entreprises puissent aboutir rapidement pour rendre opérationnel le centre en question. Dans le souci de renforcer le volet formation, il est également souhaité une bibliothèque bien équipée, la fourniture du matériel didactique et la construction des studios devant servir de logements aux stagiaires.

Du côté rwandais, les services techniques concernés par ce problème sont en train d'examiner le type d'avantage à accorder aux médecins lauréats de cette formation complémentaire.

2. Programme d'accélération des soins de santé primaires (PASSP).

La coopération française dans le domaine du PASSP opère dans la région sanitaire de Ruhengeri. Un assistant technique est affecté dans ce projet depuis juin-juillet 1991.

Actuellement, il y a lieu de se réjouir de ce que dans le cadre de ce programme, 18 centres de santé ont déjà lancé le PASSP avec la mise sur pied des comités de gestion et des pharmacies communautaires.

Un médecin de santé publique a été également mis à la disposition du Gouvernement Rwandais pour la bonne marche de ce projet. Il est souhaité que pour permettre à l'intéressé d'accomplir pleinement de ses tâches, les moyens lui soient octroyés.

En vue de renforcer l'équipe de travail, il est aussi demandé un pharmacien ayant une expérience dans le domaine de la gestion pharmaceutique de même que le matériel roulant, matériel informatique et matériel de bureau comme appui logistique.

Comme le projet prévoit une recherche opérationnelle dans le cadre de la promotion des mutuelles de santé au niveau de la communauté, la partie rwandaise aimerait voir la France appuyer d'autres recherches opérationnelles notamment sur la qualité des services, l'équité ainsi que sur le système de gestion des centres de santé par la communauté.

3. Projet Enquête Epidémiologique.

Ce projet s'étend sur les régions sanitaires de Ruhengeri et Gisenyi. Il est financé conjointement par le FAC et le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS).

L'intervention française dans ce projet consiste surtout à la fourniture des moyens matériels et la mise à disposition d'un assistant technique qui contribue beaucoup à l'actualisation du système d'informations sanitaires.

Il est souhaité que la France maintient cet appui en personnel et surtout en moyen logistique. Aussi pour consolider et rendre plus efficace ce système d'informations sanitaires, il est indiqué de doter toutes les régions sanitaires d'ordinateurs.

II.1.5. SECTEUR ENSEIGNEMENT-FORMATION, JEUNESSE ET SPORT.

1. Appui à la Formation et à l'enseignement primaire.

Ce projet vise l'amélioration de l'enseignement du français au primaire par la formation initiale et continue des instituteurs.

La convention de financement des activités de ce projet pour deux ans (92-93) a été déjà signée avec une enveloppe financière de 4,5 millions de FF.

Au niveau de la formation initiale, le projet étend ses activités aux écoles normales primaires, aux écoles primaires d'application et aux normaliens sortants.

Au niveau de la formation continue, le projet s'intéresse à la formation des animateurs pédagogiques et à l'ensemble des enseignants du primaire.

La première équipe d'animateurs pédagogiques formés dans ce cadre vient de sortir au cours de ce mois de juillet et était forte de 40 personnes. La seconde qui compte terminer en juillet 1993 sera forte de 60 individus.

A noter que le rôle de ces animateurs est de former, encadrer et animer les enseignants du primaire dans les différents secteurs scolaires.

Dès la rentrée de septembre 1992/1993, la partie rwandaise doit affecter au projet 4 unités supplémentaires et permanents s'ajoutant à 3 déjà sur place.

Ceux-ci pourront en effet après leur formation, assurer la relève de l'assistance technique française d'autant plus que dès 1993, la coopération française n'envisage pas le remplacement de ces coopérants en fin de contrat.

Au-delà de 1993, l'intervention française est subordonnée à l'évaluation concluante de la première promotion des animateurs pédagogiques prévue en mars 1993...

2. Bibliothèque de lecture publique et environnement francophone.

Ce projet vise à animer et à équiper les bibliothèques rurales qui ont été déjà créées d'une part, et d'autre part de favoriser l'ouverture de bibliothèques "centres culturels" dans chaque Commune du pays.

Cette action à laquelle la France intervient en cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds et en l'occurrence l'ACCT devra permettre l'ouverture de 90 centres d'ici fin 1994.

La partie rwandaise souhaite que ce programme fixé soit réellement mis en oeuvre et élargi à toutes les Communes rwandaises non encore desservies de façon qu'à l'horizon 2000,

chaque Commune du pays soit dotée d'un centre de lecture publique.

3. Projet "Mobilier Scolaire".

Le projet "M.S." s'occupe des activités d'équipements des classes du primaire depuis 1983 et se trouve actuellement dans sa troisième phase.

Jusqu'à ce jour, ce projet a pu mener sa mission grâce à 3 conventions bilatérales de financement entre la République Rwandaise et la République Française et un cofinancement avec le FENU au niveau de la deuxième phase du projet terminé en 1990.

A l'horizon 1992, le projet "MS" aura permis d'équiper 106 Communes du pays avec 40 classes pour chacune. Il aura en outre permis conjointement avec le projet "Appui au Développement de l'Artisanat Rural (ADSAR)" l'installation des micro-entreprises pour 70 artisans locaux.

Pour la 4ème phase du projet qui devrait être effective en mars 1993, il est souhaité que la France puisse renouveler son appui financier en assistance technique en vue de couvrir les 40 Communes non encore desservies par le projet.

A l'heure actuelle, les besoins restants à couvrir sont évalués à 50%.

4. Appui à l'Université Nationale du Rwanda.

L'intervention française à ce niveau repose essentiellement sur:

- la mise à disposition de l'assistance technique permanente.
- le financement des accords interuniversitaires.
- la formation des futurs professeurs d'enseignement supérieur.

La France ayant exprimé l'intention de mettre fin à l'assistance technique mis à la disposition de l'UNR de façon permanente au profit des missions de courte durée ou délégations d'enseignement qui paraissent plus pratiques, moins coûteuses et plus qualitatives, la partie rwandaise souhaite que cette nouvelle orientation n'aille pas dans le sens de réduire le quota des professeurs actuellement détachés auprès de l'UNR.

Le Gouvernement Rwandais est aussi d'avis que cette nouvelle forme de coopération emprunte en priorité la voie des accords interuniversitaires.

La partie rwandaise est également d'accord que l'appui dans ce domaine soit orienté vers les secteurs d'intervention de la coopération franco-rwandaise.

- Les lettres (français et géographie).
- La Faculté des Sciences de l'Éducation pour la formation des enseignants du primaire.
- La Faculté de médecine.
- Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion.

Concernant la formation au niveau du 3ème cycle, la partie rwandaise n'a pas d'objection particulière à la proposition française tendant à remplacer le système de formation continue ou d'affilé au profit des bourses par alternances, (notamment au-delà du D.E.A.) étant donné que ce système est non seulement moins coûteux mais aussi pourra favoriser la disponibilité des professeurs à l'UNR.

Enfin, la partie rwandaise souhaiterait que le système d'octroi de bourses d'études par quota soit réinstauré et fixé à 10 bourses d'études annuelles.

5. Création d'un Fonds pour la promotion de l'enseignement supérieur (FOPES) au Rwanda.

Le projet de création d'un fonds pour la promotion de l'enseignement supérieur vise le remplacement progressif des bourses d'études jusqu'ici accordés par le Gouvernement Rwandais aux étudiants au profit des crédits/bourses remboursables.

La nécessité de ce fonds étant dictée par les conséquences du FAS, sa mise en place permettra non seulement la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en octroyant aux candidats des prêts/bourses mais aussi favorisera la participation du secteur privé dans l'enseignement supérieur.

Ce fonds dont l'étude de faisabilité a été déjà faite, sera doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions.

Il sera alimenté par les subventions de l'Etat, la participation des parents, des entreprises ainsi que des dons et legs.

En vue de son démarrage, le fonds a besoin d'un financement de 750.000.000 FRW pour lequel la contribution française est sollicitée.

6. Sport de masse.

Le projet en question est opérationnel depuis 1990 et a l'ambition de doter chaque sous-Préfecture d'un terrain de sport polyvalent. Six stades sont en cours de construction.

Compte tenu de l'intérêt indéniable qu'apportera ce projet dans la promotion du sport de masse au Rwanda, il est souhaité que la France y maintienne son appui.

La partie rwandaise propose également que les projets "Centre Culturel" et "Sport de Masse" cohabitent de telle sorte qu'à côté de chaque terrain de sport soit installé un centre de lecture.

II.1.6. SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE BASE.

A. Télécommunications.

1. Projet Système de formation.

Le dossier technique de faisabilité de ce projet a été réalisé par l'assistance technique française sur financement FAC de 300.000 FF. Ladite étude effectuée par SOFRECOM préconisé qu'en vue de la réalisation de ce projet soit construit un nouveau centre à concurrence de 8.200.000 FF plutôt que de réhabiliter l'actuelle école utilisée par la poste, télécommunication et transports.

La B.M. a déjà prévu à cet effet un budget de 4.036.813 FF pour financer une partie importante de ce projet.

Suite à une concertation entre les représentants de la DGT, les représentants d'ICEA, le représentant de SOFRECOM et celui de la Banque Mondiale, il a été décidé en 1991 la mise en oeuvre des formations prioritaires pour d'une part consolider le passage de la DGT en Société à Economie Mixte et d'autre part, préparer la mise en oeuvre du projet TELECOMS III. Ces formations concernent notamment la comptabilité, gestion des réseaux de câbles, mise à niveau en vue des formateurs-constructeurs.

Il a été en outre convenu que le deuxième volet de ce projet de formation ne soit mis en oeuvre qu'à l'issue de quelques mois de fonctionnement de la société à économie mixte.

Etant donné que l'enveloppe libérée par la B.M. est insuffisante pour financer la totalité du projet, la partie rwandaise souhaite que la France puisse accorder le financement complémentaire nécessaire pour la réalisation et le fonctionnement de la nouvelle société à économie mixte.

2. Bourses de stages.

Depuis 1972 jusqu'à ce jour, le MINITRANSCO a bénéficié aux environs de 59 bourses de formation, en postes et en télécommunications confondues.

La partie rwandaise trouve utile du moins pour les premières années de fonctionnement du RWANDATEL que le quota de bourses de stages habituellement lui attribué dans le cadre de la coopération franco-rwandaise puisse être maintenu afin de permettre aux cadres rwandais de bénéficier des formations dans divers instituts français spécialisés (INT, CIPEC,...).

Ladite société aura également besoin d'être soutenue dans les domaines de gestion, comptabilité et finances pour lesquels les cadres rwandais n'ont pas encore beaucoup d'expérience. A cet effet, il est demandé à la France de prévoir deux missions d'appui par an dans les domaines susvisés durant les deux premières années de fonctionnement de la société.

3. Projet Télécoms III.

Il s'agit de la réalisation des 9 centraux téléphoniques locaux et l'extension des centraux existants qui sont saturés. Ces centres sont: Nyamirambo, Kicukiro, Kabuga, Kanzenze, Ruhango, Rubengera, Kirambo, Bugarama et Mukamira.

Les études y relatives sont terminées et la convention de financement a été signée en février 1992 pour un montant de 50 millions de FF.

Toutefois, le démarrage du projet reste subordonné à la ratification de cette convention par la partie rwandaise.

B. EAU ET ASSAINISSEMENT.

- Alimentation en eau potable dans la région des laves.

La Caisse Centrale de Coopération Economique cofinance avec la BIRD, la BAD et la BADEA le projet d'adduction d'eau dans la région des laves. Son intervention s'élève à 113 millions de FF.

Eu égard à l'accroissement des coûts provenant des réclamations des entreprises à la suite des arrêts des travaux consécutifs à l'insécurité qui régnait dans la zone du projet au début de la guerre d'octobre 1990 (quatrième trimestre 1990 et début 1991), la C.C.C.E. a reçu favorablement la requête rwandaise portant sur l'indemnisation de l'entreprise adjudicataire des travaux à concurrence de 8 millions de FF.

C. ENERGIE

- Electrification rurale II.

Ce projet qui vient comme complément du projet "Electrification Rurale I" permettra la réalisation de 183 km de lignes moyennes tension et de 72 Km de réseaux basse tension ainsi que des branchements associés. 40 centres urbains secondaires seront dans ce sens desservis.

La ratification de la convention de financement (77 millions de FF) de cette intervention a eu lieu le 12 décembre 1991.

Outre les travaux d'électrification dont les dépenses sont évaluées à 55 millions de FF, la partie restante de ce montant servira:

- à l'appui à la gestion d'ELECTROGAZ;
- au financement du projet pilote d'énergie en milieu rural;
- aux provisions pour aléas et révisions de prix;
- aux provisions pour règlement GTME.

D. TRANSPORTS.

1. Cellule de gestion routière.

La convention de financement de ce projet a été signée en 1988. Cependant, mise à part la construction d'une villa pour un expert français, rien n'a été encore décaissé de l'enveloppe de 80 millions de FF réservée à ce projet.

Suite aux exigences de la Banque Mondiale lors des discussions sur le Programme d'Investissements Publics, il a été nécessaire de revoir à la baisse le niveau de l'investissement et ceci après l'ouverture des offres pour la réalisation des travaux. Le choix de l'attributaire interviendra incessamment après que les sociétés en compétition auront indiqué les incidences des modifications techniques sur leurs offres de prix.

2. Renforcement des chaussées de l'Aéroport de Kanombe.

Ce projet s'inscrit dans la politique poursuivie par le Gouvernement Rwandais visant à réduire prioritairement les effets de l'enclavement du pays et a été conçu en vue d'augmenter la durée de vie de la piste actuelle qui, selon les normes internationales, devraient expirer fin 1992.

L'étude du projet est en cours sur financement du Fonds d'études de la CCEE pour un montant de 3 millions de FF. C'est cette étude qui déterminera les besoins de réparation et de renforcement de la piste ainsi que les coûts de l'opération.

E. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT.

- Fichier foncier.

La convention de financement relative à ce projet qui a démarré en octobre 1991 a été signée le 04 décembre 1990 pour un montant de 2 millions de FF sur deux ans. L'expert y affecté est également en place depuis octobre 1991. Le projet constitue un support du projet de renforcement des institutions urbaines financé par la B.M. et travaille actuellement sur les villes de Kigali et Butare.

La partie rwandaise souhaite que ce projet soit étendu à d'autres Préfectures du pays, notamment Gisenyi et Ruhengeri.

Toutefois, à l'occasion de discussions entre les experts des deux parties et des autres bailleurs de fonds concernés (BIRD, RFA, BELGIQUE), les deux parties ont enfin convenu des modalités de démarrage de cette cellule. Une mission française d'étude est attendue à cet effet.

II.2. NOUVELLES ACTIONS PROPOSEES A LA COOPERATION FRANCO RWANDAISE.

II.2.1. ECONOMIE ET FINANCES.

La réussite du Programme d'Ajustement Structurel dans lequel est engagé le Rwanda avec l'appui de la communauté internationale dépend, outre le niveau des apports financiers mobilisés dans le cadre des appuis budgétaires et à la balance des paiements, de la mise en oeuvre des mesures retenues. Cela exige des services en rapport avec le pilotage du programme et de ceux chargés de l'exécution de ces mesures, une amélioration de leurs méthodes de travail. A cet effet, des missions du Gouvernement Français qui ont séjourné au Rwanda dans le cadre du PAS, ont identifié certains services nécessitant un appui institutionnel afin de renforcer leur action dans le sens de la mise en oeuvre des mesures retenues dans le Pas.

Dans ce contexte, la partie rwandaise saurait gré au partenaire français de supporter les coûts d'un appui institutionnel en faveur des deux départements ministériel responsables de la mise en oeuvre du PAS. A cet appui consisterait en la fourniture d'une assistance technique de haut niveau et de moyens logistiques. Il porterait sur:

1° le renforcement du Comité Technique de Suivi du PAS en vue d'accroître ses capacités d'analyses et de prévisions économiques par un expert de haut niveau auprès du Secrétariat du Comité ainsi que par des missions de consultations ponctuelles d'appui à la Direction de la Politique Economique.

2° une assistance technique auprès du Ministère des Finances afin d'aider à l'organisation et la mise en place d'un Trésor Public efficace et ceci, dans le souci d'améliorer la gestion des finances publiques.

3° Appui pour améliorer la comptabilité nationale.

Actuellement des divergences sont constatées au niveau des données statistiques produites par divers services du fait que le Plan National comptable n'est pas compris et utilisé de la même façon. La partie rwandaise avait saisi dans le temps la France pour lui fournir une assistance technique pour améliorer ce cadre. Cette assistance s'avère actuellement nécessaire et urgente car l'application homogène du Plan Comptable national améliorera la qualité des statistiques économiques.

Les experts en question vont s'occuper du suivi et de la mise en application du Plan Comptable National (PCN). Les opérations de suivi concernent la vulgarisation du PCN, l'audit des cabinets comptables, la mise en place de la centrale des bilans ainsi que la formation des agents et cadres des entreprises privées.

Il est prévu que les premières séances de recyclages des comptables des entreprises aient lieu dès 1993. Ce programme de formation se ferait sous forme de séminaires ateliers afin de familiariser les intéressés au maniement du Plan Comptable Général (PCG) et des Plans Comptables Sectoriels.

En vue d'assurer la relève du Personnel expatrié, il est sollicité de la France la formation de trois cadres qui seront recrutés à la Division du PCN. Cette formation durerait 6 mois.

Les moyens matériels sollicités pour la mise en oeuvre de ce programme portent sur:

- 2 véhicules
- 2 micro-ordinateurs IBM avec mémoire extensible
- 2 onduleurs
- 1 imprimante Laser
- 1 imprimante IBM Proprinter III XL
- Quelques logiciels
- Consommables informatiques et de bureau
- 1 photocopieuse.

4° la réalisation des enquêtes de suivi des conditions de vie des ménages dans le cadre du Programme National d'Action Sociale.

II.2.2. SECTEUR DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.

1. Recherche agronomique sur le caféier.

Ce projet dont le démarrage est programmé en 1993 pour se terminer en 1995 aura pour mission principale de proposer les techniques améliorées dans les domaines de l'agronomie, technologie, phytopathologie et sélection variétale directement utilisables par les structures d'encadrement de la caféiculture de façon à relever les rendements et la qualité du café arabica rwandais.

Une mission française de finalisation de l'étude de ce projet a séjourné au Rwanda en novembre 1991 à l'issue de laquelle un accord de principe pour l'octroi de 158 millions de FRW comme financement dudit projet a été donné.

Etant donné que le dossier technique du projet a été déjà soumis au comité Directeur du FAC au cours du mois de juin 1992, la partie rwandaise souhaite que soit signé le texte de convention de financement afin de permettre la libération de cette enveloppe et de ce fait le démarrage du projet.

Il est également demandé au partenaire français de disponibiliser deux assistants techniques appelés à épauler le projet dans les domaines de la recherche en phytopathologie et la sélection variétale.

2. Projet de recherche sur la bananeraie.

La convention de financement de ce projet pour un coût de 44 millions de FRW a été signée à Kigali le 12 juillet 1991.

Le but du projet est de régénérer la bananeraie en mettant sur pied un programme efficace de lutte contre des maladies et en vue de faire accepter le passage progressif de la culture de banane à bière à la banane à cuire.

Jusqu'à l'heure actuelle, la non disponibilité d'un expert français pour ce projet a été un handicap majeur pour le début des travaux.

•:

Etant donné que la partie française vient à cet effet de présenter une candidature, la position définitive rwandaise quant à son agrément sera incessamment communiquée au Gouvernement Français en vue de permettre rapidement le démarrage de ce projet.

3. Projet de relance de la filière café.

Le projet "Relance de la filière café" anciennement dénommé "Opération Pilote Amélioration de Café au Rwanda" fait suite et vise à tester en vraie grandeur les recommandations formulées par celles-ci. Une de ses préoccupations sera son intégration aux structures nationales d'accompagnement de la production agricole: Recherche-

Développement, structuration du milieu et formation, vulgarisation, technologie et approvisionnement.

Le financement du projet à concurrence d'une enveloppe de 33 millions de FF ayant été déjà approuvé par le Conseil de Surveillance de la CCCE, la partie rwandaise attend le texte de la Convention de financement.

La partie rwandaise souhaiterait que l'assistance technique prévue soit mise en place dès septembre 1992.

4. Développement de l'agriculture irriguée du Mutara.

La CCCE a consenti un don de 80 millions de FF comme cofinancement pour l'aménagement et la mise en valeur des périmètres 8 et 9 du Mutara.

Le début du projet reste toutefois subordonné au rétablissement de la sécurité dans la zone du projet.

Eu égard à l'évolution actuelle des négociations de la paix, la partie rwandaise propose que dans un proche avenir tous les intervenants au projet se rencontrent et qu'une vérification des études initiales du projet soit faite pour se rassurer si les aspects de l'évaluation initiale sont toujours valables.

5. Etude d'aménagement des vallées de la Nyabarongo et de l'Akanyaru.

Ce projet dont le plan directeur d'aménagement et de mise en valeur de ces marais est déjà disponible est divisé en 3 tranches de travaux dont il faut faire des études techniques de factibilité.

La partie rwandaise compte adresser une requête au Gouvernement Français pour lui demander de jouer le rôle de chef de file dans l'exécution de ces études techniques préalables et par la suite dans l'exécution des travaux proprement dits.

6. Aménagement de la cuvette de Rusumo.

L'étude de factibilité de ce projet a été effectuée en 1982.

Le projet a pour but de mettre en valeur une superficie de 2.212 ha dont 1968 ha par irrigation et 244 par boisement. Il permettrait en outre l'installation de 2.140 familles.

Le projet attend arriver à ces objectifs à l'aide de plusieurs composantes dont notamment l'aménagement des terres, l'encadrement agricole, la mise en place des infrastructures hydrauliques, routières et sociales, l'unité pilote pour la sélection et la multiplication des diverses semences, l'usinage du riz, la formation des encadreurs ainsi qu'un système de gestion du périmètre irrigué.

Les coûts nécessaires pour le fonctionnement et l'investissement sont respectivement estimés à 331.342 millions et 1.386.505 millions de FRW.

Il est souhaité que le partenaire français intervienne dans le financement de ce projet et mette à disposition 4 assistants techniques.

II.2.3. SECTEUR PRIVE, INDUSTRIE ET ARTISANAT.

1. Appui institutionnel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda. (C.C.I.R.).

Depuis sa création en 1982, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda s'est dépensée pour atteindre ses objectifs notamment dans le domaine de la formation, de l'information et de l'encadrement des opérateurs économiques.

Cependant, ces derniers ont été rarement satisfaits de la qualité des prestations de la CCIR. Les faiblesses se situent en effet au niveau technique et au niveau statutaire.

En vue de remédier à cette situation et rendre ainsi la CCIR plus efficace que performante, le Gouvernement Rwandais a demandé depuis 1985, une assistance internationale en vue de combler les lacunes constatées, à savoir:

- Faible niveau du système d'information
- Absence de structures de formation
- Inexistence d'un minimum d'équipements
- Le caractère inadapté de l'organisation et de méthodes mises en oeuvre.

Malgré l'assistance apportée par l'ONUDI et le Gouvernement Suisse à travers les projets Gestion des importations et promotion des exportations, une mission du PNUD qui a séjourné au Rwanda du 12 juillet au 08 août 1991 a encore une fois relevé certaines insuffisances importantes. Ce malheureux constat a amené l'évaluateur à recommander la restructuration des services techniques de la CCIR et notamment et surtout le passage de celui-ci du droit public au droit privé.

En vue de réussir cette transition, la Chambre a besoin d'une assistance pour le renforcement de l'efficacité de ses services techniques notamment au niveau de l'information commerciale et industrielle et de la formation des cadres des entreprises.

Ainsi, le Gouvernement Rwandais souhaite de la France qu'un conseiller expérimenté en organisation et fonctionnement des Chambres de Commerce et d'Industrie soit mis à la disposition de la CCIR pour une durée de 3 ans.

Sa mission serait d'organiser les services "information et formation" de façon à faire de la CCIR un véritable outil de promotion du secteur commercial et industriel.

Outre cette expertise, il est également demandé au partenaire français de couvrir le financement d'un équipement moderne tel un micro-ordinateur et un équipement moderne de multiplication nécessaire pour le service de l'information.

2. Appui institutionnel à la Direction de l'Artisanat et des PMI du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Le Rwanda traverse une période où la mission de coordination des activités de promotion de l'artisanat et des PMI doit être redéfini. En effet, il a été constaté que le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ne réunit pas encore les éléments nécessaires à une coordination efficace des différentes interventions, notamment les moyens humains, matériels, financiers et promotionnels.

Il s'en suit donc que pour garantir une pleine efficacité aux différentes activités d'assistance aux PMI et à l'artisanat, cette coordination reste indispensable en vue de permettre à ce service de remplir efficacement ces missions qui l'échappent.

En plus des moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre du projet, il est également souhaité le recrutement d'un expert jouissant d'une expérience suffisante dans le domaine de la promotion du secteur artisanal et des PMI dans le tiers-monde.

3. Etudes d'aménagement des sites industrielles dans les chefs-lieux de Préfecture.

Le projet est conçu comme un appui au secteur privé et vise à faciliter l'installation de nouveaux projets industriels dans les trois villes du pays à savoir: BUTARE, RUHENGERI et GISENYI.

Vu que l'étude d'identification de ce projet a été déjà réalisée en 1987, le Gouvernement Rwandais souhaite que soit faite une étude de pré faisabilité en vue de la mise en place de ces infrastructures nécessaires à la promotion de l'activité industrielle.

Le concours sollicité au partenaire français se situe au niveau de la prise en charge des coûts de ladite étude évalués à 50 millions de FRW.

4. Production d'engrais azotés.

Le Rwanda et le Zaïre disposent d'un grand gisement de gaz méthane estimé à 60 milliards de m³/N dissous dans les eaux du Lac Kivu.

En vue de l'exploitation de ce gisement, des accords ont été conclus entre les deux parties concernées. Le Rwanda est particulièrement intéressé par une unité de production d'engrais azotés (urée).

Des études de pré faisabilité pour l'exploitation de ce gisement et les diverses unités y afférentes sont actuellement disponibles.

Etant donné les besoins du pays en matière d'engrais, le Gouvernement Rwandais souhaite l'appui financier français pour la réalisation de l'étude de faisabilité de ce projet.

5. Réhabilitation de la SONAFRUIT.

La SONAFRUIT est une société mixte où l'Etat est largement majoritaire. Créée en 1973, elle a pour objet le traitement et la transformation des produits à base du fruit de la passion.

L'unité de production de cette usine est vétuste et on voudrait pour ce faire procéder à sa réhabilitation et à la diversification de ses produits.

Dans cette perspective, une étude de ce projet vient d'être réalisée sur financement de l'ONUDI. Cette étude a conclu à la faisabilité du projet avec un taux de rentabilité interne de 28%.

Les équipements nécessaires pour la réhabilitation de cette usine ont été identifiés et le coût de tous ces investissements est évalué à 50 millions de FRW.

Outre cette assistance financière, la France est également sollicitée pour la recherche d'un partenaire technique (fournisseur d'équipements) qui serait intéressé à une prise de participation dans la société et à acheter et vendre une partie de la production.

6. Réhabilitation de la maïserie de Mukamira.

La maïserie de Mukamira est une entreprise publique de production de la farine de maïs et de l'huile non raffinée. Les équipements de production sont d'origine coréenne mais sont très vétustes.

L'Unité est actuellement confrontée aux difficultés des pièces de rechange nécessaires car, les unités de ce type n'existeraient plus sur le marché coréen, originaire de la marque.

A cet égard, le Gouvernement Rwandais voudrait procéder à une étude diagnostique de l'entreprise et examiner en même temps les possibilités de réhabilitation, de diversification et de privatisation de cette unité. La diversification vise l'extension de la production au griz de maïs brassicole et à l'huile raffinée.

L'aide sollicitée de la France consiste en une assistance financière et technique pour la réalisation de l'étude projetée.

II.2.4. ENSEIGNEMENT-FORMATION, JEUNESSE-SPORT.

1. Appui à la création d'emplois des jeunes.

Le sort des jeunes non scolarisés est une grande préoccupation du Gouvernement Rwandais. C'est pourquoi la priorité doit être accordée à la recherche de solutions susceptibles de favoriser leur intégration dans le processus de développement socio-économique et culturel.

Cette préoccupation trouve sa justification dans la mesure où la crise économique que traverse le pays constitue un handicap majeur à l'insertion des jeunes dans le processus de production et de développement et touche encore davantage ceux qui n'ont pas bénéficié d'une solide formation professionnelle.

Compte tenu de ce qui précède, le projet d'appui à la création d'emplois des jeunes ruraux et urbains vise un triple objectif:

- Créer un réseau d'information
- Faciliter l'adéquation formation-emplois
- Aider à la création d'emplois productifs.

En vue d'atteindre ces objectifs, trois composantes entreront en jeu:

Recherche-Information-Documentation et publication.

Ce volet consiste à mettre en place une banque d'informations au service des jeunes sur les ressources du pays dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la petite entreprise, susceptibles de leur fournir un emploi productif.

- Volet Formation et Animation.

Il s'agira d'ajouter au développement socio-culturel et sportif soutenu par les projets Lecture Publique et Sport de Masse, une composante socio-professionnelle. Les personnes ressources seraient alors identifiées et formées afin d'aider les jeunes à la formation professionnelle.

- Volet Production-Emploi.

Il sera caractérisé par la création d'emplois pour les jeunes, qu'il s'agisse d'emplois rémunérés ou de petites entreprises créées par les jeunes eux-mêmes.

Le Gouvernement Rwandais aimerait demander le concours du Gouvernement Français pour la réalisation de ce projet. Le concours sollicité a trait aux frais d'investissement et à l'assistance technique.

2. Centre Permanent d'Accueil des Athlètes d'élite.

En vue de permettre l'éclosion d'une élite sportive, les moyens d'encadrement actuels ne permettent pas des conditions requises pour encadrer les jeunes athlètes. La mise en place d'une structure permanente d'accueil et d'encadrement de jeunes athlètes s'avère dès lors nécessaire afin d'une part limiter les coûts liés à l'envoi de sportifs rwandais à l'étranger et d'augmenter le nombre de sportifs encadrés.

Ce centre permettra de réduire les contraintes imposées par la préparation des sportifs rwandais à des pratiques et rencontres sportives de haut niveau. Il y sera aussi question du perfectionnement de leur connaissance de la langue française.

Puisque les infrastructures sportives et hôtelières de qualité requise existent déjà, le financement du projet porterait seulement sur l'animation et le fonctionnement du centre.

Le montant de financement souhaité pour la mise en oeuvre de ce programme s'élève à 1 million de FF.

11.2.5. SECTEUR DEVELOPPEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE.

A. COMMUNICATIONS.

- Appui à l'aéronautique civile.

L'aéronautique rwandaise et en l'occurrence la Régie des Aéroports du Rwanda (RAR) chargée de l'exploitation, de l'entretien et de la gestion des infrastructures et installations aéroportuaires connaît actuellement une situation critique pour l'avenir se caractérisant par différents états de dégradation ou de carences.

La RAR souffre au moment où l'administration rwandaise entame une phase de transition consistant en une restructuration des statuts devant déboucher à la privatisation de ce service.

Cette restructuration devrait permettre la mise sur pied d'un projet d'envergure destiné à mener à bien cette transition et à assurer un avenir sûr et solide à l'aéronautique rwandaise et notamment dans le domaine de la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations aéroportuaires.

Ce projet porterait sur les aspects ci-après :

- Travaux d'infrastructures, moyen humains et techniques pour la poursuite des travaux de maintenance.
- Installation et/ou remplacement d'équipements électroniques d'aide à la navigation et à l'atterrissage ainsi que les moyens humains, techniques et financiers en vue d'en assurer la maintenance selon les normes internationales.
- Remplacement et fournitures d'équipements de lutte anti-incendie et moyens humains de mise en oeuvre.
- Mise sur pied d'un plan de formation des cadres de l'aéronautique que ce soit pour la Direction Générale de l'Aéronautique en tant que personnel administratif ou la RAR en tant que personnel de gestion, d'exploitation et d'exécution.

¶ Dans ce cadre, la partie rwandaise sollicite le concours de la coopération française pour mener à terme ce projet.

1. Assainissement des eaux usées et pluviales dans la ville de Kigali.

Les études de faisabilité de ce projet sont en cours de finalisation sur financement de la Banque Mondiale à travers le Fonds d'études basé au MINIFLAN.

Les autorités rwandaises comptent inviter la France à participer au financement de ce projet dès que les études susévoquées seront disponibles.

2. Hydraulique urbaine de Kigali (Kigali 2000).

L'aide de faisabilité de ce projet compte démarrer début 1993 sur financement BAD pour une durée de 22 mois.

Il est demandé à la France d'intervenir aux travaux d'exécution de ce projet dès que ladite étude sera disponible.

III. COOPERATION DECENTRALISEE.

Les relations d'amitié et de coopération entre le Rwanda et la France se matérialisent non seulement à travers la coopération intergouvernementale mais aussi par le biais du jumelage-coopération entre collectivités et entités décentralisées des deux pays et d'organisations non gouvernementales.

Le Rwanda se réjouit des apports des deux formes de coopération qui viennent renforcer l'appui direct du Gouvernement Français à ses efforts de développement et contribuent efficacement à amorcer des contacts entre les peuples de nos deux pays, à développer l'élan de solidarité et de compréhension mutuelle et à favoriser les échanges d'expériences économiques et culturels.

A. JUMELAGE-COOPERATION.

1. Loiret-Butare.

Le bilan des cinq ans d'existence du jumelage-coopération entre le Département du Loiret et la Préfecture de Butare est largement positif grâce à l'engagement des deux parties de réaliser les objectifs fixés dans le protocole de jumelage-coopération signé le 17 septembre 1987.

A cet effet, il sied de noter les réalisations de ce jumelage dans les domaines de coopération retenus que sont l'agriculture, la santé, l'éducation et la culture.

a. Agriculture.

Depuis la signature du Protocole, la Préfecture de Butare a mis à la disposition de l'association Loiret-Rwanda le marais de Rwasava. Dans ce cadre, l'Association entreprend des activités d'encadrement des paysans dans la culture vivrière, notamment le haricot vert exporté en grande partie en France. Il y a lieu de noter que l'Association Loiret-Rwanda a été le meilleur exportateur des produits périssables en 1990.

L'Association s'intéresse également à l'agriculture et à l'élevage de caprins dans la Préfecture de Butare.

b. La santé.

Un matériel médical de plus de 80 millions de FRW a été donné à l'Hôpital Universitaire de Butare, aux Centres de Santé ainsi qu'au Centre Universitaire de Santé Publique. Il y a également lieu de relever les échanges de stagiaires: deux infirmières du Loiret ont effectué des stages à Butare et, le Centre de Transfusion Sanguine d'Orléans accueillera des stagiaires rwandais dans les domaines HIV, Hépatite B, Syphilis, Malaria.

c. Education, formation, culture et sport.

Dans ces secteurs, plusieurs actions ont été réalisées notamment:

- appui logistique aux écoles de Butare ainsi qu'aux élèves;
- jumelage interscolaire Loiret-Butare (10 établissements scolaires sont jumelés et les facultés de Droit, des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de l'UNR sont jumelées avec les facultés correspondantes du Loiret).

d. D'autres initiatives ont été amorcées dans le sens de la promotion des échanges commerciaux et du produit touristique rwandais. Aussi, est-il envisagé d'étendre les relations aux Communes des deux entités.

2. AISNE-RUHENGERI.

L'Accord Général de Coopération entre le Département de L'AISNE et la Préfecture de Ruhengeri a été signé le 02 avril 1970. Le rapprochement des 2 entités vise à favoriser les échanges économiques, sociaux et culturels. La Préfecture de Ruhengeri a déjà bénéficié dans le cadre de ce jumelage d'un don destiné à la promotion de la formation des jeunes et au secteur de la santé.

3. Commune RWAMATAMU-Département de l'EURE.

Bien qu'il n'existe pas d'accord de jumelage-coopération formel, le Département de l'EURE appuie la Commune Rwandaise en cofinancant le Programme de Participation Intégrée au Développement Communal avec l'Association Française des Volontaires du Progrès.

4. Commune GASHORA-Mâcon.

Les deux entités ont signé l'entente de jumelage le 16 juillet 1988 et comptent à l'actif de leur relation un bon nombre d'actions dans le domaine de la santé et de l'éducation, l'échange de délégations et de stagiaires. Les deux entités ont créé une Association Gashora-Mâcon ainsi que des Commissions conjointes sectorielles: économie, santé, communication et information.

6.

5. Castres-Huye.

Le jumelage entre la ville de Castres et la Commune de Huye est le premier à être réalisé entre une entité française et une entité rwandaise en 1986. Il porte essentiellement sur la promotion dans la Commune de Huye d'emplois: Tuilerie de Huye, Apiculture, Cordonnerie.

6. Mairie du Bourget-Mushubati.

Le Protocole d'Amitiés entre le Bourget et Mushubati a été signé en 1987. Depuis, il y a eu des échanges de visites entre les responsables des deux entités pour déterminer les axes de collaboration qui doivent aller dans les deux sens.

7. D'autres entités entretiennent des relations non formalisées comme la Commune Muganza avec la Mairie de Saint-Eve et la Commune Rutsiro et la Bretagne (Mairie de Quintin).

Outre les jumelages-coopération entre entités administratives, il faut relever le jumelage entre le Lycée de Kigali et le Lycée Louis Pergaud de Besançon qui favorise l'échange d'élèves et de professeurs ainsi que la promotion des relations entre élèves.

B. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.

1. Association Française des Volontaires du Progrès.

La coopération entre le Rwanda et l'AFVP est régie par un Accord signé en 1969 et révisé en 1982. Les interventions se déroulent principalement dans le cadre des Programmes de Participation Intégrée au Développement Communal (PPIDC) en envoyant des volontaires et les moyens d'accompagnement pour la programmation, la préparation et le suivi de projets communaux de développement dans divers domaines tels que la formation et la vulgarisation agricole, le reboisement, l'approvisionnement en eau potable, l'économie d'énergie, les soins de santé primaires et l'animation rurale.

Elle opère actuellement dans 10 Communes réparties sur 3 Préfectures (Butare, Kibuye et Byumba) et ses interventions accompagnent parfois celles des entités jumelées.

2. AIDE ET ACTION.

L'Accord de coopération entre le Gouvernement Rwandais et Aide et Action a été signé le 07 mai 1982. AIDE ET ACTION intervient dans les projets du domaine de l'éducation préscolaire et primaire, de la création d'emploi pour les jeunes, de l'aide aux handicapés et du développement rural.

Dans les deux programmes importants de cette ONG: "Amélioration des conditions de scolarisation des enfants et Amélioration des conditions de vie des groupes les plus défavorisés", l'accent est mis sur l'amélioration des capacités des communautés à s'organiser à travers l'identification des groupes cibles, la formation et l'octroi d'une aide pour le fonctionnement autonome des groupes.

3. MEDICUS MUNDI.

Medicus Mundi intervient dans le cadre du jumelage-coopération Dashora-Mâcon.

4. UNION DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION (UNMFREO)

Cette ONG travaille au Rwanda depuis 1976 dans le cadre de la formation de la population rurale. Ses activités ont surtout consisté en la mise en place des CDDP en Préfecture de Gisenyi, en la fourniture des équipements et en l'encadrement de la formation.

Le Gouvernement Rwandais est satisfait des apports du jumelage-coopération et des ONG surtout en ce qui a trait au rapprochement des peuples rwandais et français et encourage leur développement. Il propose que des consultations à ce sujet soient menées en marge des travaux de la Commission Mixte sur la coopération intergouvernementale en vue d'identifier les formes d'appui que les Gouvernements des deux pays pourraient mobiliser pour promouvoir encore plus les initiatives des entités décentralisées et des ONG.

IV. PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ET DU PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PRIVE FRANCAIS ET RWANDAIS.

La France et le Rwanda entretiennent des relations économiques et commerciales qui viennent compléter les actions de la coopération au développement. Dans ce cadre, divers instruments facilités ont été mis en place en vue de favoriser les investissements et de promouvoir les échanges et le partenariat entre les opérateurs économiques des deux pays.

Il sied de noter à cet égard les dispositions et facilités prévues pour le financement au secteur privé par la Caisse Centrale de Coopération Economique et sa filiale PROPARCO (Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique), auxquelles s'ajoutent diverses lignes de crédit de crédit en faveur de la Banque Rwandaise de Développement. Aussi convient-il de relever que les deux parties sont entrain de négocier un accord relatif à l'encouragement et à la protection réciproques des investissements.

La partie rwandaise propose la tenue d'un forum d'échange d'idées sur opportunités de renforcement des échanges commerciaux et de promotion du partenariat qui rassemblerait les responsables gouvernementaux compétents, les institutions de financement et de promotion des investissements, les opérateurs économiques ainsi que les chambres de commerce et d'industrie.

Dans ce contexte, la partie rwandaise aimerait rappeler qu'elle avait sollicité en août 1990 une assistance financière du Gouvernement visant l'exécution d'un projet de promotion industrielle et commerciale qui devait être mis en oeuvre par le Centre français de Promotion Industrielle en Afrique (CEPIA). Le projet devait élaborer un programme d'action portant sur:

- le recensement des projets productifs identifiés au Rwanda;
- favoriser l'établissement, en France, par le biais des réseaux de réérations professionnelles sectorielles et patronales départementales, de contacts entre les Chefs d'entreprises français et les promoteurs rwandais;
- permettre aux entreprises rwandaises de mieux pénétrer les réseaux de commercialisation des produits agro-alimentaires en Europe.

La partie française avait alors recommandé d'envisager une participation du secteur privé à la Commission Mixte en vue afin de tenir compte des avis des opérateurs économiques pour la formulation d'un éventuel projet de promotion industrielle et commerciale.

KIGALI, AOUT 1992.

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	1
I. POLITIQUES SECTORIELLES ET GRANDES ORIENTATIONS POUR LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE	3
I.1. FINANCES ET ECONOMIE	3
I.2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	6
I.3. SECTEUR PRIVE, INDUSTRIE ET ARTISANAT	9
I.4. SANTE	12
I.5. ENSEIGNEMENT-FORMATION, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, JEUNESSE ET SPORT	14
I.6. DEVELOPEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE BASE, ENERGIE, TELECOMMUNICATIONS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT, TRANSPORT)	21
I.7. APPUI AU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION	26
II. REVUE DES PROJETS EN COURS D'EXECUTIONS NOUVELLES SOUMISES AU FINANCEMENT FRANCAIS	32
II.1. PROJETS EN COURS	38
1. Automatisation des douanes (SYDONIA).....	32
2. Appui au Programme d'Ajustement Structurel ..	32
3. Appui au Crédit Intercommunal de Développement	32
4. Fonds d'Etudes et de préparation des projets	34
II.1.2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	35
1. Projet Kigali-Nord	35
2. Etude sectorielle café	35
3. Appui à l'Unité Opérationnelle de Masaka	35
4. Elevage de caprins (PRODELCA)	36
5. Appui à la Direction des Etudes et Planification du MINAGRI	36
6. Appui au Centre de Perfectionnement Agricole de Lut	36

7.	Appui à la recherche rizicole au Rwanda	37
8.	Projet Rizicole de Butare	37
9.	Projet de la forêt de Nyungwe	37
II.1.3.	SECTEUR PRIVE, INDUSTRIE ET ARTISANAT	39
1.	Appui au développement du secteur rural (ADSAR)	39
2.	Projet de Réhabilitation/Extension de la Régie Sucrière de Kabuye	39
II.1.4.	SANTE	40
1.	Hôpital de Ruhengeri	40
2.	Programme d'accélération des soins de santé primaires (PASSP)	41
3.	Enquêtes épidémiologiques	41
II.1.5.	ENSEIGNEMENT-FORMATION, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, JEUNESSE ET SPORT	42
1.	Appui à la Formation et à l'Enseignement primaire	42
2.	Bibliothèque de lecture publique et environnement francophone	42
3.	Projet "Mobilier Scolaire"	43
4.	Appui à l'Université Nationale du Rwanda	43
5.	Création d'un Fonds pour la promotion de l'enseignement supérieur au Rwanda (FOPES)	44
6.	Sport de masse	44
II.1.6.	DEVELOPPEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE BASE	46
A.	TELECOMMUNICATIONS	46
1.	Projet Système de formation	46
2.	Bourses de stages	46
3.	Projet Télécoms III	47
B.	EAU ET ASSAINISSEMENT	47

- Alimentation en eau potable dans la région des laves	47
C. ENERGIE	47
- Electrification rurale II	47
D. TRANSPORTS	48
- Cellule de gestion routière	48
- Renforcement des chaussées de - l'Aéroport de Kanombe	48
E. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT	48
- Fichier foncier	48
II.2. NOUVELLES ACTIONS PROPOSEES A LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE	49
II.2.1. ECONOMIE ET FINANCES	49
1. Appui institutionnel au secrétariat du Comité Technique de Suivi du PAS	49
2. Assistance Technique auprès du Ministère des Finances pour la mise en place d'un Trésor Public.....	49
3. Appui institutionnel pour améliorer la Comptabilité Nationale	49
4. Enquêtes de suivi des conditions de vie des ménages dans le cadre du PNAS	50
II.2.2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	51
1. Recherche agronomique sur le caféier	51
2. Recherche sur la bananeraie	51
3. Recherche de la filière café	51
4. Développement de l'agriculture irriguée au Mutara.....	52
5. Etude d'aménagement des vallées de la Nyabarongo et de l'Akanyaru.....	52
6. Aménagement de la Cuvette de Rusumo	52
II.2.3. SECTEUR PRIVE, INDUSTRIE ET ARTISANAT	54
1. Appui Institutionnel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda	54

2. Appui institutionnel à la Direction de l'Artisanat et des P.M.I.	55
3. Etudes d'aménagement des sites industrielles dans les chefs-lieux de Préfectures	55
4. Production d'engrais azotés	55
5. Réhabilitation de la SONAFRUITIS	56
6. Réhabilitation de la Maïserie de Mukamira ...	56
II.2.4. ENSEIGNEMENT-FORMATION, JEUNESSE-SPORT	57
1. Appui à la création d'emplois des jeunes	57
2. Centre Permanent d'Accueil des Athlètes d'élites	58
II.2.5. DEVELOPPEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE BASE	59
A. COMMUNICATIONS	59
- Appui à l'aéronautique civile	59
B. EAU ET ASSAINISSEMENT	59
1. Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans la ville de Kigali	59
2. Hydraulique urbaine de Kigali (Kigali 2000)	60
III. COOPERATION DECENTRALISEE	61
A. JUMELAGE-COOPERATION	61
B. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	63
IV. PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ET DU PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PRIVE FRANCAIS ET RWANDAIS	63